



UNIVERSITÉ DE NANTES

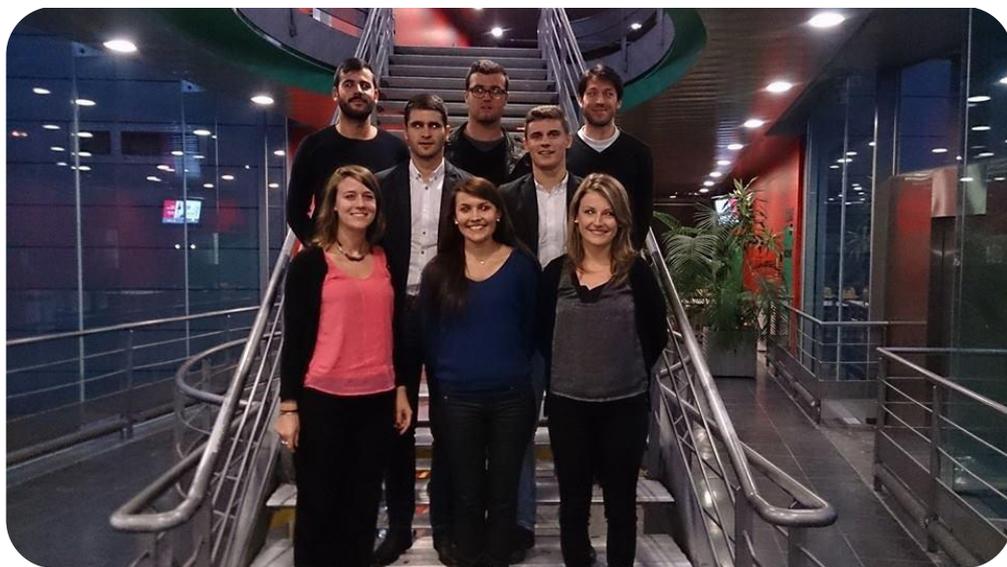


INSTITUT
d'ECONOMIE
et de MANAGEMENT
de NANTES - IAE

ANALYSE DE PRESSE

par

Ad'éco, les intérimaires de l'Info



Master 2 Gestion des Risques et Clientèle Entreprises

HUET Elodie
LANGLET Anaïs
MACE Pauline
THAREAU Etienne

Master 2 Gestion de Patrimoine

GUERIN Ronan
JUDAIS Anthony
MORIN Thibault
PIOU Victor

*Période du 1^{er} Octobre au 31 Octobre 2014
Achévé de rédiger le 3 Novembre 2014*

LES REDACTEURS



Elodie HUET elodie.huet@etu.univ-nantes.fr

Filière : Master 2 Gestion des Risques

Stage : 6 mois à la BPI Pays de La Loire, Analyste Crédit, Nantes

Projet : Evoluer vers un poste d'Analyste Crédit dans un établissement bancaire.

Anthony JUDAIS anthonyromain@live.fr

Filière : Master 2 Gestion de Patrimoine

Stage : 6 mois à Financière Conseil, Angers

Projet : Intégrer un cabinet indépendant en gestion de patrimoine.



Thibault MORIN thibault.mrn@gmail.com

Filière : Master 2 Gestion de Patrimoine

Stage : 6 mois dans un cabinet indépendant de Gestion de Patrimoine, Paris

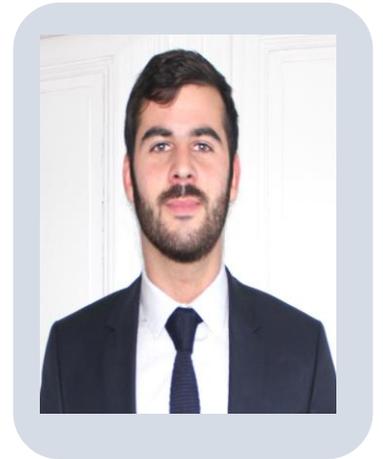
Projet : Intégrer un cabinet indépendant en Gestion de Patrimoine.

Victor Piou victor.piou@gmail.com

Filière : Master 2 Gestion de Patrimoine

Stage : 6 mois dans un cabinet indépendant de Gestion de Patrimoine, Paris

Projet : Intégrer un cabinet indépendant en gestion de patrimoine.



Etienne THAREAU etienne.thareau@gmail.com

Filière : Master 2 Gestion des Risques

Stage : 6 mois au CIC Ouest, Analyste Crédit, Nantes

Projet : Désire être chargé d'affaires entreprises.

Ronan GUERIN r-querin@live.fr

Filière : Master 2 Gestion de Patrimoine

Stage : En recherche de stage en gestion privée

Projet : Intégrer la gestion privée au sein d'un établissement financier.



Anaïs LANGLET

anaislanglet@hotmail.fr

Filière : Master 2 Gestion des Risques

Stage : 6 mois à la Caisse d' Epargne Bretagne Pays de la Loire,
Chargée d'affaires Grands Comptes Entreprises, Nantes

Projet : Désire être Chargée d'Affaires Entreprises.



Pauline MACE

pauline.mace56@hotmail.fr

Filière : Master 2 Gestion des Risques

Stage : 6 mois au LCL, Chargée d'affaires Entreprises, Nantes

Projet : Désire être Chargée d'Affaires Entreprises.

EDITORIAL

Voici l'analyse de presse pour le mois de Novembre.

Ad'éco, les intérimaires de l'info reprennent pour vous toute l'actualité du mois qui vient de s'écouler (du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2014). Qui dit Octobre dit recherche de stage. Mais rassurez-vous nous n'avons pas laissé l'actualité de côté !

La recherche de stage est déterminante pour l'entrée dans le monde professionnel. En effet, le stage de Master 2 peut déboucher sur un emploi. C'est un moment important avant l'entrée sur le marché du travail. C'est pourquoi, il est primordial pour les étudiants de choisir son stage en fonction de son projet professionnel. Nous souhaitons à chaque étudiant de trouver le stage qui lui conviendra.

A travers ce document, nous avons retracé pour vous les nouveautés du troisième trimestre 2014 : de la présentation du projet de loi de finance 2015 par le gouvernement Français à la mort du PDG de Total Christophe De Margerie. Malgré la succession d'événements à risque, qu'ils soient politiques, économiques ou religieux, l'économie mondiale se porte de mieux en mieux avec la relance de l'activité notamment aux Etats-Unis.

Nous vous laissons découvrir la suite au travers de notre revue afin d'y trouver un traitement détaillé de l'information de ce mois d'octobre.

Notre équipe vous souhaite une bonne lecture et à bientôt pour notre présentation le 12 novembre 2014 !

L'équipe de la rédaction

Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement la position de l'Université de Nantes ni de l'IEMN-IAE.

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ACTUALITES	1
Economie & Finance	1
✓ Page Marché	1
Indice Boursiers	1
Matières premières	1
Devises	2
Taux	2
✓ Actualités Françaises	3
Abandon du projet de l'écotaxe	3
Réforme des professions libérales réglementées	3
✓ Actualités dans l'Union Internationales	4
Durcissement de la fiscalité pour les sociétés en Irlande	4
Grèce : sortie prématurée des plans d'aide ?	4
Changement à la tête de la commission européenne	5
Fin du secret bancaire	6
✓ Actualités Internationales	7
Chine : une croissance économique en baisse	7
Gestion de Patrimoine	9
Dettes publiques	9
Le projet de loi de finance 2015	9
Economies	9
Une taxe sur le diesel	9
Dépenses publiques	9
Les prélèvements obligatoires	10
Déficit public	10
Croissance	10
Modification du barème de l'impôt sur le revenu	10
Un projet de loi de finance contesté par Bruxelles	10
La loi PINEL Comment payer moins d'impôt	10
Plus de « i » pour les CGPI	12
Trophée de la gestion de patrimoine 18 ^{ème} édition	13

Gagnant de l'euro millions : n'oubliez pas de passer à la caisse.....	13
La réforme des allocations familiales, quelles conséquences pour les ménages	15
La baisse des prix de l'immobilier, simple tendance ou revirement à long terme ?	16
Gestion du Risques	18
Tragique décès du PDG de Total	18
Un bilan de santé pour nos banques européennes	20
L'euro baisse face au dollar	23
Le pétrole : des enjeux économiques et politiques pour la Russie	25
Le risque politique : Manifestations à Hong Kong	27
Le risque sanitaire : Ebola	29
Risque climatique : Les intempéries continuent en octobre	31
PARTIE II : DOSSIERS	32
Ethique & Déontologie	32
La mise en place par l'association des fonds d'investissement français d'une nouvelle charte sectorielle.....	32
Risques	34
La compliance, un réel enjeu pour les banques ?.....	34
Marché de l'art	37
La fondation Louis Vuitton	37
PARTIE III : HORS CHAMP	40
Actualité culturelle	40
INTERVIEW	44
Agenda, actualité du pôle IUP	46
BIBLIOGRAPHIE	47

PARTIE I : ACTUALITES

Economie & Finances

✓ Page Marché

Indices boursiers

La tendance est à la hausse sur les places financières mondiales. En effet, les deux indices américains profitent d'un taux de chômage au plus bas depuis 2008, sous la barre des 6%, et d'une croissance plus forte que prévu sur l'année 2014. Le Nikkei a aussi une forte variation positive, +14.56% sur l'année, due à

l'inflation et aux mesures prises par la Banque du Japon pour soutenir l'économie. En revanche, les places financières européennes ne profitent pas de cet environnement économique positif à cause de la crise des dettes souveraines entamée en 2010 et dont l'Union Européenne peine à se

sortir. Le 15 octobre, toutes les places financières ont été prises de panique à cause de certaines incertitudes comme la publication des indicateurs macroéconomiques américains, la crainte des résultats d'entreprise ou encore les prévisions revues à la baisse de la croissance allemande.

Indices Boursiers	Cours au 01/10/2014	Cours au 31/10/2014	Cours au 31/10/2013	Variation mensuelle	Variation annuelle
CAC 40	4365.27	4233.09	4299.89	-3.02%	-1.55%
Eurostoxx 50	3195.08	3113.32	3067.95	-2.55%	+1.47%
Dow Jones	16804.71	17390.52	15545.75	+3.48%	+11.87%
NASDAQ Composite	4422.085	4630.74	3919.706	+4.72%	+18.14%
Nikkei 225	16082.25	16413.76	14327.94	+2.06%	+14.56%
HSCEI	23064.56 (au 03/10/2014)	23998.06	23206.37	+4.04%	+3.41%

Source : bloomberg.com

Matières premières

Toutes les matières premières ont une baisse annuelle de leurs cours sans exception. Les raisons de l'effondrement du prix du baril de pétrole sont une chute de la demande, des risques géopolitiques

importants dans des régions sensibles et une hausse du dollar. La baisse de l'once d'or s'explique par la confiance retrouvée dans les marchés financiers et donc l'or, en tant que valeur refuge, est moins

demandée. Pour les céréales, les récoltes abondantes de l'année ont fait chuter les cours mais de nombreuses commandes au mois d'octobre ont permis un rebond des valeurs céréalières.

Matières Premières	Cours au 01/10/2014	Cours au 31/10/2014	Cours au 31/10/2013	Variation mensuelle	Variation annuelle
Pétrole Brent	\$ 94.21	\$ 85.96	\$ 108.9	-8.75%	-21.07%
Or	\$ 1214.3	\$ 1171.10	\$ 1322.8	-3.56%	-11.46%
Argent	\$ 17.22	\$ 15.88	\$ 21.99	-7.78%	-27.79%
Blé	\$ 4.79	\$ 5.33	\$ 6.6525	+11.79%	-19.87%
Maïs	\$ 3.2125	\$ 3.77	\$ 4.28	+17.35%	-11.91%

Source : boursorama.com

Devises

L'Euro est à son plus bas niveau face au dollar depuis aout 2012. Cette appréciation du dollar s'explique par la relance de l'économie américaine et par les récentes décisions de la FED, notamment

relever ses taux directeurs et mettre fin au rachat d'actifs comme les bons du Trésor et les titres adossés à des créances hypothécaires. La banque centrale japonaise a décidé au contraire d'augmenter son

programme de rachat d'actifs le 31 octobre afin de dévaluer sa monnaie. Un yen faible va permettre de doper ses exportations en les rendant plus compétitives.

Devises	Cours au 01/10/2014	Cours au 31/10/2014	Cours au 31/10/2013	Variation mensuelle	Variation annuelle
EUR/USD	\$ 1.26175	\$ 1.2514	\$ 1.3586	-0.82%	-7.89%
EUR/GBP	£ 0.7797	£ 0.7824	£ 0.8472	+0.34%	-7.64%
EUR/JPY	¥ 137.555	¥ 140.6750	¥ 133.5275	+2.26%	+5.35%
EUR/CHF	CHF 1.20711	CHF 1.2035	CHF 1.23195	-0.29%	-2.30%

Source : boursorama.com

Taux

L'Eonia, le taux interbancaire pour la zone euro au jour le jour, est devenu négatif en aout 2014 à cause des taux directeurs bas au sein de la zone euro et de l'abondance de liquidités des banques. Redevenu positif durant le

mois d'octobre, l'Eonia devrait se stabiliser autour de la valeur actuelle avec les mesures prises par la banque centrale européenne, favorable à l'abondance de liquidités. L'OAT 10ans est à un niveau bas jamais atteint

auparavant. Cette baisse s'explique par la confirmation du ralentissement de l'économie allemande ainsi que les anticipations d'inflation au sein de la zone euro.

Taux (%)	Cours au 01/10/2014	Cours au 31/10/2014	Cours au 31/10/2013	Variation mensuelle	Variation annuelle
Eonia	-0.032	0.002	0.228	+6.25%	-99.12%
Euribor 3M	0.082	0.086	0.23	+4.88%	-62.61%
Libor 3M (USD)	0.2326	0.233	0.242	+0.17%	-3.72%
OAT 10 ans	1.137	1.091	2.274	-4.05%	-52.02%
GBP Bond 10 ans	2.395	2.264	2.66	-5.47%	-14.89%
US Bond 10 ans	2.456	2.290	2.436	-6.76%	-5.99%

Source : boursorama.com

✓ Actualités françaises

Abandon du projet de l'écotaxe

Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a suspendu sine die le projet écotaxe le 9 octobre. Cette initiative, lancée en 1999 à la suite de la directive européenne « Eurovignette » et révisée en 2006 afin d'harmoniser le calcul du montant des taxes demandées aux transports, avait déjà été repoussée à deux reprises par le gouvernement français à cause de la crise économique qui touche encore aujourd'hui le pays et son entrée en vigueur initiale devait s'effectuer en juillet 2013. Le projet

écotaxe avait déclenché la colère des professionnels du transport, un secteur déjà très touché par la concurrence européenne, puisque les poids lourds auraient du payer 8 à 15 centimes supplémentaires par kilomètre parcouru sur 15000 kilomètres de réseaux autoroutiers.

Suite à la suspension sine die du projet, l'Etat a résilié son contrat avec Ecomouv le 20 octobre pour cause de « doutes » émis sur « la validité du contrat initial au regard des exigences constitutionnelles qui s'imposent à l'Etat lorsqu'il

confie à des personnes privées la gestion de certaines activités ». Le gouvernement français devait verser 250 millions d'euros par an sur 11 années et demi à Ecomouv pour installer les infrastructures, collecter les informations et récupérer le produit de cette taxe. A la suite de l'abandon du projet, l'Etat pourrait verser 790 millions d'euros au total à Ecomouv et 173 millions rien que pour l'année 2014 : un cout exorbitant qui devra être supporté par les contribuables pour un projet qui n'a jamais rien rapporté.

Réforme des professions libérales réglementées

En même temps que la présentation de son budget à la commission européenne, le gouvernement français a lancé une réforme sur la réglementation des professions libérales afin de montrer sa volonté de restructurer certains secteurs à l'Union Européenne. Cette réforme touche à la fois les professionnels du droit et de la santé. Pour le secteur du droit, le gouvernement souhaite simplifier l'installation des professionnels du droit qui sont aujourd'hui contraints d'acheter une étude ou de s'associer pour exercer. Cette mesure a pour

objectif une meilleure répartition des notaires et huissiers de justice sur le territoire. L'Etat désire ouvrir le capital de ces professions pour permettre des regroupements entre professions ainsi que le développement de sociétés de droit sur internet et donc favoriser l'offre numérique. L'Autorité de la concurrence pourrait être saisie afin de revoir les tarifs des notaires jugés trop élevés. Pour les professionnels de santé et notamment les pharmaciens, le gouvernement s'oriente vers les mêmes mesures avec l'ouverture de capital des officines ainsi que la simplification de l'ouverture

ou de regroupement de pharmacies. Les dentistes sont aussi touchés par cette réforme puisque le prix des prothèses dentaires pourrait être revu à la baisse et ils devront être plus transparents sur les prix avant la pose. La réforme libéraliserait aussi le travail le dimanche pour les professionnels qui le souhaitent.

Avec ces mesures, l'Etat estime un gain potentiel de 6 milliards d'euros en accord avec l'inspection générale des finances. Arnaud Montebourg, initiateur de la réforme, tablait sur une baisse des tarifs de 5 à 24% pour

toutes les professions visées par la réforme. Les ménages auraient alors 6 milliards d'euros de pouvoir d'achat en plus. Toujours selon l'inspection générale des finances, la réforme pourrait entraîner la création de 120 000 emplois grâce notamment aux

conditions d'installation facilitées. Les professions libérales ont d'ores et déjà contestés la réforme en initiant plusieurs mouvements de grève. Les pharmaciens estiment que la population serait mise en danger avec la délivrance de médicaments sans

ordonnance dans les grandes surfaces, mesure prévue par la réforme. Pour les huissiers, le système judiciaire en France qui protège les plus faibles serait remis en cause avec l'ouverture du capital aux investisseurs.

✓ Actualités dans l'Union Européenne

Durcissement de la fiscalité pour les sociétés en Irlande

Le 14 octobre 2014, l'Irlande présente le projet de budget 2015 à la Commission européenne avec des mesures comme la réduction du déficit budgétaire pour atteindre la barre des 3% du PIB prévu par le pacte européen ou la suppression de l'Universal Social Charge, c'est-à-dire la contribution au système de santé, pour les travailleurs ayant des revenus inférieurs à 12 012€ par an. La principale mesure évoquée par le gouvernement reste la suppression du « double irish » ou double irlandais dans le collimateur de la Commission européenne qui concerne les entreprises américaines principalement

telles que Google, Apple ou encore Amazon.

Pour profiter de ce mécanisme, ces entreprises doivent créer une filiale, ou un double, en Europe qui recevra les bénéfices de leurs activités en Europe ainsi qu'un holding qui détient les droits sur les brevets et les marques du groupe. Ce holding permet de remonter les bénéfices sous forme de royalties sans taxation entre deux sociétés et ainsi réduire les bénéfices imposables. L'Irlande, qui possède un des taux d'imposition sur les sociétés les plus bas en Europe à savoir 12.5% contre 33.3% pour la France, est le pays

idéal. Pour profiter pleinement du mécanisme d'optimisation fiscale, les entreprises doivent coupler le double irlandais à un « sandwich hollandais ». La fiscalité hollandaise exonère les royalties sur les brevets déposés ou marques d'un groupe. Le holding crée peut donc transférer l'ensemble des royalties dans un second holding aux Pays Bas sans taxation. A partir du holding hollandais, plus couramment appelé boîte aux lettres, les royalties peuvent être transférés où l'entreprise le souhaite notamment vers les paradis fiscaux.

Grèce : sortie prématurée des plans d'aide ?

A la suite de la crise économique de 2008 et de la difficulté de se financer sur les marchés financiers, la Grèce a du faire appel à l'Union Européenne et au Fonds Monétaire

International afin de payer ses dépenses. Deux plans d'aide ont été mis en place : le premier en mai 2010 pour un montant de 110 milliards d'euros et un deuxième en février 2012 pour 130

milliards d'euros avec un effacement de la dette de 107 milliards consenti par les banques et les fonds d'investissement. Le plan d'aide européen prendra fin

en décembre 2014 et celui du FMI en janvier 2016.

Avec des taux d'obligation d'Etat redevenus cohérents mais toujours élevés tout de même, environ 6.4% sur 10 ans, Antonis Samaras, premier ministre grec, a soumis l'idée de mettre fin prématurément aux programmes d'aide européen et du FMI le mois dernier. En effet il souhaite privilégier le retour aux marchés financiers pour financer l'économie grecque, redevenir autonome et ne plus être sous la tutelle de l'Union

européenne et du FMI. Suite à cette annonce, Angela Merkel a juste félicité la Grèce pour son redressement économique et attend le compte rendu de Banque centrale européenne, de la Commission européenne et du FMI sur la dette grecque.

L'idée d'un nouveau plan d'aide afin de stabiliser et de renforcer l'économie grecque est pour l'instant réfuté par le premier ministre grec. Pourtant son pays est encore en convalescence avec des taux d'emprunt encore

élevés. Cette sortie prématurée souhaitée par Antonis Samaras s'explique par le fait que les élections présidentielles ont lieu en février 2015. Afin d'avoir la majorité parlementaire, il souhaite montrer qu'il est l'homme politique qui a sorti la Grèce des plans d'aide. Sans cette sortie prématurée, le parti d'extrême droite, Aube Dorée, pourrait être élu lors des prochaines élections. Cette sortie prématurée pose alors un réel dilemme : faut-il faire un choix économique ou un choix politique?

Changement à la tête de la commission européenne

Le parlement européen a élu à la majorité le 22 octobre une nouvelle commission européenne : la commission Juncker. Jean Claude Juncker, déjà désigné au mois de juillet pour présider la commission européenne, devait s'entourer d'une équipe compétente qui a été soutenue par le parlement le 22 octobre. La nouvelle commission succède à celle de José Manuel Barroso pendant 5 ans. L'ancien premier ministre luxembourgeois a réorganisé la commission européenne en créant 7 vices présidences dont 4 tournées vers l'économie : l'énergie, l'économie numérique, l'Euro avec le respect du Pacte de stabilité et l'emploi, investissement et croissance. Jean Claude Juncker souhaite revenir au

fondamentaux de l'Union Européenne et notamment le Pacte de stabilité et de croissance.

Mise à part le président de la commission européenne, 3 autres membres ont des postes clés. Pierre Moscovici est devenu le commissaire européen aux affaires économiques et financières. Il est en charge de l'application des règles budgétaires, de surveiller les déséquilibres dans les budgets européens et d'établir les prévisions économiques. Fin novembre, l'ex-ministre français de l'économie entre 2012 et 2014 donnera son avis sur tous les budgets. Le letton Valdis Dombrovskis est vice-président de la commission européenne et est en charge de l'Euro et du dialogue social. Il

travaillera en étroite collaboration avec Pierre Moscovici sur les questions de rigueurs budgétaires. Enfin, Jonathan Hill est devenu commissaire européen à la stabilité financière, aux services financiers et à l'union des marchés de capitaux. Sa mission principale est de préparer le glissement du mode de financement de l'économie des sources bancaires vers les marchés.

Cette nouvelle commission est déjà contestée. Pierre Moscovici, un membre dont le pays ne tient pas ses engagements budgétaires avec Bruxelles, est le garant du respect des règles budgétaires. Un britannique est responsable d'un des départements financiers de la commission européenne alors le Royaume Uni n'a

pas adopté l'Euro. De plus la commission de Barroso a laissé quelques dossiers délicats en suspens tels que l'affaire du yen libor, les possibles collusions sur le marché des changes ainsi que le début d'un établissement de

benchmarks pour les produits pétroliers et biocarburants. L'Union Européenne est dans une phase de reconstruction où plusieurs menaces sont présentes : la déflation, la récession, le chômage ou encore la défiance des

européens vis-à-vis des institutions européennes. Pour lancer son mandat, Jean Claude Juncker a annoncé un plan d'investissement de 300 milliards d'euros entre 2015 et 2017 afin de soutenir l'économie.

Fin du secret bancaire

L'accord de Berlin du 29 octobre est sûrement l'étape la plus significative sur la fin du secret bancaire au sein de l'Union Européenne. En effet 81 délégations dont les 28 pays membres de l'UE ainsi que des paradis fiscaux ont signé cet accord. Un échange d'informations sur tous les revenus financiers, que ce soit les plus values, les gains en capital, les dividendes, les intérêts ou encore les revenus immobiliers, aura lieu automatiquement entre les pays signataires de l'accord de Berlin. Cette politique d'échange est basée sur les standards de l'OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques, c'est-à-dire améliorer la transparence fiscale entre pays grâce à une communication des informations financières plus efficace. Cet accord doit être mise en œuvre pour 51 pays signataires en 2017 et en 2018 pour les 30 autres. Cette uniformisation des règles sur le secret bancaire va permettre aux Etats de récupérer des recettes fiscales supplémentaires mais les

gouvernements sont incapables de les quantifier.

L'Union Européenne s'est inspiré de l'accord Facta élaboré par les Etats Unis qui impose à l'ensemble des banques mondiales de déclarer tous les mouvements d'un compte détenu par un citoyen américain selon un des deux critères suivants : un compte présentant un solde supérieur à 50 000 dollars ou un compte avec un certain nombre de mouvements. Si un citoyen refuse de divulguer ses comptes, il s'expose à une sur taxation de ses revenus de l'ordre de 30%. Pour les établissements financiers ne souhaitant pas se conformer à l'accord Facta, le gouvernement américain se réserve le droit de retirer la licence bancaire sur son territoire pour ces établissements. L'Union Européenne devrait appliquer les mêmes principes que l'accord Facta.

Cependant, certains pays n'ont pas signé cet accord. Les Etats Unis et la Russie ont déjà instauré des mesures contre l'évasion fiscale, notamment l'accord

Facta pour les Etats Unis. Certains paradis fiscaux comme Panama, le Bahreïn ou encore les Iles Cook n'ont pas souhaité ratifier l'accord. L'Autriche et le Luxembourg étaient réfractaires lorsque l'idée d'un accord est apparue. La Suisse et l'Autriche ne mettront en application cet engagement qu'en 2018. Le principal risque d'une entente sur l'échange d'informations financières est la création de nouveaux paradis fiscaux. De plus cet accord n'a pas été signé par deux des plus grandes puissances économiques mondiales ou résident un grand nombre de milliardaires. Quelle importance peut-on accordé à cette conférence ?

✓ Actualités Internationales

Chine : une croissance économique en baisse



La croissance économique en Chine est en baisse au troisième trimestre et se trouve en dessous des prévisions gouvernementales

chinoises. Le produit intérieur brut n'a augmenté « que » de 7,3% selon les estimations. Bien que l'évolution du PIB reste fortement positive, le Chine connaît sa plus mauvaise période depuis les cinq dernières années.

La Chine n'est pas habituée à ne pas respecter ses prévisions. En effet, la dernière fois où les prévisions gouvernementales de la croissance n'avaient pas été respectées datent de 1998. Cela risque de se reproduire cette année d'après les récentes estimations. La Chine, grande puissance économique mondiale, est elle aussi touchée par la baisse générale de la croissance en Asie et dans une partie du reste du monde. Les résultats officiels sont donc attendus avec impatience.

Espagne : les statistiques du chômage encourageantes

Le chômage en Espagne régresse pour arriver à son niveau connu à la fin de l'année 2011 avec 23,7% de chômeurs inscrits au troisième trimestre. Ces chiffres du chômage encourageants ont un impact positif certain sur l'économie du pays.

A la suite de cela, d'autres ministres font encore scandale. C'est le cas notamment du nouveau ministre japonais de l'économie, du commerce et de l'industrie qui a reconnu, le 16 octobre dernier, l'utilisation de fonds publics dans un bar sado-masochiste.

Japon : un déficit commercial record



Le gouvernement japonais est abonné aux scandales financiers. En effet, deux de ses ministres femmes viennent de démissionner. L'ex-ministre de l'industrie Yuko OBUCHI aurait utilisé près de 75 000 euros issus des fonds publics pour s'acheter principalement des produits de beauté de luxe. Quant à la ministre de la justice Midori MATSUSHIMA, elle aurait violé le code électoral en distribuant des éventails à son effigie, pratique interdite au Japon.

Cumulé à ces problèmes de choix gouvernementaux, le premier ministre Shinzo ABE doit faire face au ralentissement de l'économie japonaise.

En effet, le déficit commercial atteint des records avec 77 milliards d'euros, soit une hausse de 35% pour l'année 2014 selon les résultats récemment rendus publics. L'année 2014 est en train de battre des records négatifs en matière de solde commercial. La balance commerciale au Japon est très mauvaise et les chiffres s'avèrent être les plus mauvais jamais enregistrés. Cela est du notamment aux fortes importations de matières premières. Parmi celles-ci, se trouvent les importations énergétiques (gaz naturel, pétrole et électricité).

A cela l'explication de la catastrophe Fukushima doit-être rappelée comme élément de cause à effet. Il faut préciser que 48 des réacteurs nucléaires japonais sont toujours à l'arrêt. De plus, il faut notifier la forte importation de produits alimentaires.

A cela, s'ajoute le recul récent du Yen de 4,1% face au dollar. Ce dernier a cependant permis l'augmentation des exportations de 1,7% et la dynamisation du résultat des entreprises.

Bolivie : Evo MORALES président



Source :

www.thebrooklynink.com

Le président Bolivien Evo MORALES a été réélu le 13 octobre 2014 pour un troisième mandat avec 61% des voix face à son rival Samuel DORIA MEDINA du parti Unité Démocrate. Ce résultat est analysé par Monsieur MORALES comme « le nouveau triomphe du peuple bolivien ». Les prochaines élections auront lieu en 2020.

Russie : La délicate réception des porte-



hélicoptères

Source : www.img.20mn.fr

Un duel public a lieu entre la Russie et la France quant à la livraison de deux porte-hélicoptères de type Mistral par la France à la Russie. En effet, la France a vendu en 2011 à la Russie deux porte-hélicoptères construits par les chantiers navals de Saint-Nazaire. Le contrat conclu sous le mandat de Nicolas Sarkozy s'élève à 1,2 milliard d'euros.

Les pays européens et Washington voient d'un très mauvais œil ces livraisons destinées à l'armée Russe alors que les affrontements entre la Russie et l'Ukraine continuent. Le président François Hollande a déclaré bloquer la livraison des navires tant que le cessez-le-feu de la Russie en Ukraine n'aura pas eu lieu. Seulement les actes n'apparaissent pas à la hauteur des opinions. En effet, une invitation a bel et bien été envoyée le 8 octobre à la société publique Rosobononexport pour la prise en possession du premier navire. Il s'agit d'une invitation qui pourrait être annulée à tout moment selon le porte-parole du constructeur de la Division

Systèmes Navals de Surface (DCNS).

La cérémonie doit avoir lieu le 14 novembre prochain à Saint-Nazaire, date où le président François Hollande doit rendre ou non son approbation quant à la livraison. Cet avis est très attendu par les différents Etats mais également regardé par l'Inde qui est actuellement en période de négociation avec la France sur un contrat de construction de plusieurs avions de chasse.

Brésil : Dilma ROUSSEFF réélue



Source :

www.womentomorrow.fr

La présidente brésilienne Dilma ROUSSEFF a été réélue de justesse le 26 octobre 2014 avec 51,45% des voix face à son adversaire Aécio NEVES. Entre la gauche et le centre-droit la bataille a été rude. Le Parti des travailleurs a pourtant battu de justesse le Parti social-démocrate brésilien.

Gestion de Patrimoine

Dette publique

Depuis le 1^{er} octobre 2014, c'est officiel la dette publique a dépassé les 2000 milliards d'euros. Le seuil symbolique a été franchi au cours du 2^{ème} trimestre 2014 (Juin). Aujourd'hui elle est officiellement de 2023 milliards d'euros, soit 95.1% du PIB. Même si ce chiffre est à relativiser en raison de l'augmentation d'émissions de titres par le trésor afin de sécuriser son programme, il reste quand même alarmant. En effet, depuis 30 ans la dette publique Française n'avait jamais atteint un tel niveau. Deux choses inquiètes. La première est l'augmentation rapide de la dette au cours des 10 dernières années (multiplié par 2 depuis 2003). La deuxième chose inquiétante est l'écart qui se creuse avec nos voisins allemands. En 2010, les dettes publiques des 2 ténors de l'Europe étaient proches. 4 ans après, le poids de la dette publique Française est de 20 points de PIB de l'Allemagne. La France perd peu à peu du terrain avec l'Allemagne. Selon le projet de loi de finance 2015 présenté le 1^{er} octobre dernier, la dette publique approchera les 98% du PIB

sur l'année 2015, avant de connaître une baisse sur les années suivantes. Des chiffres difficiles à croire quand on sait que Moody's annonce une dette publique dépassant les 100% du PIB d'ici 2018.

Le projet de loi de finance 2015

Le 1^{er} octobre dernier, Michel Sapin Ministre des Finances a proposé son projet de loi pour l'année 2015. Nous avons fait une synthèse des principaux chiffres à retenir.

Economies

Qui dit projet de loi de finance dit économie. Le plan d'économies pour 2015 demande un effort total de 50 milliards d'euros pour les 3 prochaines années, avec un effort de 21 milliards rien que pour 2015. Ces économies sont détaillées en 3 points principaux : Il est demandé à l'Etat et ses agences de réaliser 7.7 milliards euros d'économies. Le Ministre des finances annonce une baisse de 1.4 milliards d'euros sur la masse salariale dans la fonction publique, ou un gain de 2.1 milliards sur les dépenses de fonctionnement, une baisse de 2.4 milliards des

dépenses d'intervention et de 1.9 milliards pour les agences et opérateur. Pour les collectivités locales il est prévu 3.7 milliards d'euros d'économies. Enfin 9.6 milliards d'euros d'économies sont prévus pour la protection sociale.

Une taxe sur le diesel

Le ministre des finances M Michel Sapin a annoncé une augmentation de 2 centimes d'euros par litre taxé sur le diesel. Cela permettra de rapporter 800 millions d'euros à l'état. A titre d'exemple, cela représente pour un particulier 1 euros pour un plein de 50 litres. (BFM business).

Dépenses publiques

Les dépenses publiques en 2014 représentent 56.5 %. Il est prévu pour l'année 2015 que les dépenses passent à 56.1% du PIB, 55.6% en 2016 pour redescendre à 54.5% en 2017.

Les prélèvements obligatoires

Point important puisque pour la première fois depuis 2 ans les prélèvements obligatoires sont en diminution pour les ménages, passant de 44.7% du PIB en 2014 à 44.6% du PIB en 2015. Cette mesure selon le ministre des finances va peut-être être atténuée. « Le ras le bol fiscal des français ». Concernant les entreprises, les prélèvements obligatoires vont nettement baisser.

Déficit public

Il est prévu à 4.3% du PIB en 2015, 3.8% en 2016, 2.8% en 2017. Selon Michel Sapin le retour à zéro est prévu pour 2019.

Croissance

Une question peut se poser concernant la croissance prévue par le projet de loi de finance 2015 : Comment expliquer un retour de la croissance pour les prochaines années ? En effet, le gouvernement annonce pour 2015 une croissance de 1%, 1.7% pour 2017, puis 1.9% pour 2018. Des chiffres étonnants quand on sait qu'il est prévu pour 2014 une croissance de 0.4%.

Modification du barème de l'impôt sur le revenu

Une des mesures les plus importantes de ce projet de loi de finance 2015 concerne la suppression de la première tranche d'imposition sur le revenu. Cela concerne 3 millions de français qui ne paieront plus d'impôt. Concrètement, les ménages commenceront à être imposés à partir de 10 000 euros par part, contre 6000 aujourd'hui.

Un projet de loi de finance contesté par Bruxelles

1 semaine après la publication du projet de loi de finance par le Ministre des Finances français, la Commission Européenne hausse le ton et doute sur la crédibilité du projet de loi de finance pour l'année 2015. L'exécutif Européen demande à l'Etat Français d'ici le 31 octobre 2014 un effort budgétaire de 8 milliards d'euros (soit en impôt, soit en économie). Si la France ne répond pas aux exigences de Bruxelles elle se verra infliger un dépôt initial de 0.2% du PIB, pouvant se transformer en amendes si les prescriptions ne sont pas respectées (4milliards d'euros par infraction).



La loi PINEL Comment payer moins d'impôt

La loi Pinel (ancienne loi Duflot), qui doit son nom à la nouvelle ministre du logement Sylvia PINEL, est un dispositif permettant de faciliter les particuliers investisseurs qui souhaitent investir dans du neuf. La loi PINEL prévoit une réduction d'impôt sur le revenu. Cette nouvelle loi a pour objectif d'augmenter la construction d'appartements / maisons neuves, dans les endroits où l'offre immobilière est faible. Elle permet de bénéficier d'une réduction d'impôt étalée sur 6, 9 ou 12 ans. Avec cette nouvelle loi, il sera désormais possible pour les investisseurs de bénéficier d'une réduction d'impôt de 21% (nettement plus avantageux que la loi DUFLOT en 2013 qui permettait au maximum une réduction d'impôt de 18%). Cette réduction s'applique dans la limite d'un investissement de 300 000 euros.

Qui peut bénéficier de cette réduction et comment ?

La loi PINEL est accessible à tous les contribuables français et utilisable pour 2 investissements par an du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2016 dans un logement neuf ou en VEFA.

Quelles conditions ?

Les conditions pour bénéficier de cette nouvelle loi sont quasiment les mêmes que pour la loi DUFLOT. Un changement est à noter sur la modification des zones éligibles. Les principales conditions à retenir sont les suivantes : il faut louer son appartement / maison en tant qu'habitation principale (9 ans minimum). L'investissement en PINEL est incluse dans le plafond des niches fiscales et ne peut pas dépasser 10 000 euros de réduction au total). Enfin, il n'est pas possible de cumuler la loi PINEL avec les lois DUFLOT, Malraux, GIRARDIN...)

Quels avantages avec la loi PINEL ?

La loi PINEL a été votée par les députés le 16 octobre dernier. Cependant, un point important est à souligner. Contrairement à la loi DUFLOT, il est pour le moment possible de louer à un ascendant ou

descendant (hors foyer fiscal de l'investisseur). Cependant, le temps loué à un ascendant ou descendant ne peut pas être inclus dans les 9 ans minimum de location, il faut donc reporter la durée de location. Le 16 octobre lors du vote de la loi, les députés se sont réservé la possibilité d'encadrer ce principe de location aux ascendants et descendants. Les amendements sur le sujet ont été retirés et seront retravaillés lors d'une deuxième lecture. Un autre avantage concerne la durée de défiscalisation avec une période minimale de 6 ans, à laquelle il est possible de rajouter 2 périodes de 3 ans chacune, soit 9 ans et 12 ans, pour une réduction d'impôt respective de 12%, 18% et 21%.

Nantes est classé en zone B1 et donc éligible à la loi PINEL. Selon la ministre du logement la loi PINEL à pour objectif de faire passer de 35 000 à 50 000 les investissements locatifs dans le neuf pour 2015.

Impôt sur le revenu : qui va en profiter le plus ?

En France il y a 36 millions de foyers fiscaux, 6.1 millions de contribuables seront avantagés en ce qui concerne la réforme du

barème sur le revenu. Cependant tous ne bénéficieront pas du même avantage. Il est prévu que la tranche à 5.5% pour les revenus compris en 6011 et 11991 euros soit supprimée. Pour les ménages plus aisés il est prévu de diminuer le montant d'entrée dans la tranche d'imposition à 14% à 9690 euros contre 11 990 euros actuellement. Une modification va être effectuée sur le calcul de la décote afin de modifier voire d'annuler la note des contribuables les plus modestes, désormais c'est la situation conjugale qui sera prise en compte (son montant est maintenant plus élevé pour un couple que pour un célibataire).

Au total 6.1 millions de ménages vont bénéficier de la baisse d'impôt. 4.43 millions de ménages verront leurs impôts diminuer d'environ 224 euros. Pour ce qui concerne la suppression de la tranche à 5.5 %, elle concernera environ 3 millions de foyers, pour un montant moyen économisé de 346 euros. Ils seront 700 000 contribuables environ à voir leur restitution augmenter d'environ 258 euros. La nouvelle loi de l'impôt sur le revenu a été réalisée pour désavantager le moins de

contribuables possible. Cependant environ 22 000 foyers fiscaux seront perdants, de part leur situation particulière (revenus exceptionnels, système du quotient). Les ménages modestes (environ 3 millions) seront les premiers avantagés de la réforme, c'est-à-dire ceux dont le revenu fiscal de référence est situé en 12666 et 19145 euros par an.

-de 71 755 à 151 956 : 41,00%
 -au-delà de 151 956 : 45%

Source : rapport de la commission des Finances de l'Assemblée sur le projet de loi de finances 2015



Source : les Echos

Barème 2014

-Jusqu'à 6 011 : 0%
 -de 6 011 à 11 991 : 5,50%
 -de 11 991 à 26 631 : 14,00%
 -de 26 631 à 71 397 : 30,00%
 -de 71 397 à 151 200 : 41,00%
 -au-delà de 151 200 : 45%

Barème 2015

-Jusqu'à 9 690 : 0%
 -de 9 691 à 26 764 : 14,00%
 -de 26 765 à 71 754 : 30,00%

Plus de « i » pour les CGPI

Aujourd'hui en France on compte 3000 à 4000 conseillers en gestion de patrimoine indépendants. Depuis ce mois d'octobre c'est officiel les CGPI de France ne peuvent plus bénéficier du terme « indépendants » en raison d'une évolution de la réglementation européenne. La nouvelle directive européenne explique que le terme indépendant ne peut être porté que par les professionnels qui s'engagent à n'avoir aucun lien avec les sociétés financières du marché (banques, compagnies d'assurances...). Aujourd'hui

la plus part des CGPI se rémunèrent par des commissions données par les sociétés dont ils commercialisent les produits. Par exemple, plus les sommes versées sur un produit d'épargne sont importantes, plus la commission sera importante.

Cette nouvelle directive européenne fait réagir les CGPI, notamment Benoist Lombard actuel président de la chambre des Indépendants du Patrimoine. En effet, ce dernier ne comprend pas cette nouvelle directive, puisque pour lui ce mode de rémunération n'a aucun impact sur le consommateur et qu'au contraire il permet au consommateur de bénéficier d'un service personnalisé et de qualité. Avec cette nouvelle directive de Bruxelles, désormais seul les conseillers qui se rémunèrent par honoraires auprès de leurs clients et qui n'ont aucun lien avec les établissements financiers pourront bénéficier du qualificatif « indépendant ». Le directeur de la chambre des

Indépendants du patrimoine s'explique : « Nous ne serons plus indépendants au sens de la directive européenne, mais nous continuerons à être indépendants d'un point de vue capitalistique et dans le choix des produits ». Désormais La chambre des indépendants du patrimoine cherche un nouveau nom.



Benoist Lombard

Lombard âgé de 47 ans est aujourd'hui le président de la chambre des indépendants (depuis 2014). En 1992 il est diplômé d'un master en droit notarial à Paris II. Il intègre ensuite en 1994 le CFPN de Paris. En 1997 il crée le groupe Witam qui est le regroupement de 3 sociétés de gestion de patrimoine indépendant. Il crée en 2004

Calliode et Calliode II, des sociétés de capital risque. Enfin en 2011 il est le fondateur de Wiséam, société de gestion de portefeuille. Il devient en 2013 vice-président de la chambre des indépendants du patrimoine, avant d'en prendre la présidence en 2014. Il enseigne à ESCP Europe depuis 1997 en Master spécialisé en Gestion de Patrimoine. Il donne des cours d'ingénierie patrimoniale et de fiscalité.

A savoir: Selon le livre blanc réalisé en 2014 par la société Aprédia 50% des cabinets de gestion de patrimoine ont plus de 16 fournisseurs, et 20% ont plus de 25 fournisseurs. Les œuvres d'art resteront en dehors de l'ISF. Le 20 octobre dernier, les députés ont refusé d'étendre l'assiette taxable de l'impôt de solidarité sur la fortune aux œuvres d'art.

Trophée de la gestion de patrimoine 18^{ème} édition

Cette récompense a été créée en 1996. Elle vise à

récompenser les meilleurs conseillers et gestionnaires de patrimoine travaillant comme indépendants ou en réseaux. Les lauréats 2014 sont : Damien Cornu de ACMN Vie, Guillaume Lucchini de Scala Patrimoine et Jon Berasategui de Sérénis Patrimoine.

Gagnant de l'euro millions : n'oubliez pas de passer à la caisse !

Les gains de l'euro millions ne sont pas imposables à l'impôt sur le revenu puisqu'il ne s'agit pas d'un revenu. Cependant les gains sont imposables à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) calculé le 1^{er} janvier et qui a un seuil d'application à 1 300 000 euros. L'heureux gagnant de la superbe cagnotte du 21 octobre dernier (180 millions d'euros) va devoir passer à la caisse, et cela va lui coûter cher. Deux moyens pour éviter cela et passer sous le seuil des 1 300 000 euros : investir dans son activité (son entreprise) ou acheter des œuvres d'art.

La réforme des allocations familiales, quelles conséquences pour les ménages ?

Les réformes économiques en France continuent pour cette fois se pencher sur le calcul du montant des allocations familiales. Ce sujet évoque la discorde entre les partis politiques mais également au sein de la majorité.

Au début de son mandat, le président François Hollande affirmait son intention de ne pas toucher aux allocations familiales qui demeurent un avancement certain de la France en matière sociale.

En effet, la politique familiale en France consiste à ne pas prendre en compte les revenus des ménages dans le calcul des aides familiales. Ces aides se positionnent sur des considérations essentiellement familiales (nombre d'enfants à charge, couple mono ou bi-parental...). De ce fait, un couple aujourd'hui marié avec 3 enfants touchera les mêmes montants d'aides familiales, et cela qu'il gagne 2 000 euros par mois comme 10 000 euros par mois. Et c'est bien sur ce point que le gouvernement s'applique à réformer la

politique familiale en vigueur.

« Le projet de réforme prend en compte les conditions de ressources des ménages »

Cependant, le calcul du montant des allocations familiales fait débat au Parlement. L'idée de prendre en compte les conditions de ressources des ménages est loin de faire l'unanimité.

Malgré tout, le projet a été voté par l'Assemblée Nationale pour entrer en vigueur au début du mois de juillet.



Le 28 octobre dernier, l'Assemblée Nationale a voté « OUI » avec 270 voix et « NON » avec 245 voix, pour 51 voix d'abstentionnistes. Le vote du Sénat est prévu, quant à lui, le 10 novembre.

Par cette réforme maquillée sous des considérations d'égalité sociale, elle devrait néanmoins rapporter 800 millions d'euros supplémentaires aux caisses

de l'Etat. Ils s'ajouteront ainsi à un milliard d'euros économisé en 2012 et en 2013 à la suite de la modification du plafond du quotient familial.

Au cœur de la réforme se pose la question des barèmes pour calculer le montant des allocations.

Ce dernier va continuer d'être versé à partir du second enfant, mais le montant va varier en fonction des revenus.

L'aide versée de 129,35 euros pour deux enfants et de 295,05 euros pour trois enfants va désormais fluctuer.

« Une famille pourrait voir ses droits divisés par quatre à partir de 8 000 euros de revenus mensuels. »

Concrètement, une famille comprenant deux parents et deux enfants dans laquelle les deux parents travaillent pourrait voir ses droits divisés par deux à partir de 6 000 euros de revenus mensuels et par quatre à partir de 8 000 euros mensuels.

Si l'on reprend l'exemple de 8 000 euros mensuels, le manque à gagner au titre des allocations familiales est d'environ 1 164 euros par an. Il faut combiner cela à une hausse d'impôt de 1720

euros ayant pour origine la modification du quotient familial. Ces chiffres vont jusqu'à doubler pour un revenu mensuel de 9 000 euros et cela même en considérant un couple avec trois enfants.

Un décret d'application est prévu, par la suite, pour préciser les montants versés par les allocations familiales et les plafonds. Il faut également noter qu'à ce stade de la réforme un mécanisme de lissage a été introduit dans le projet de

loi pour les foyers étant entre deux limites de seuils pour éviter les inégalités.

Ajouté à cela, le projet de réforme va aller encore un peu plus loin. En effet, les parlementaires envisagent la réduction du congé parental accordé de trois ans aux mamans à deux ans.

« Une réduction du congé parental à deux ans. »

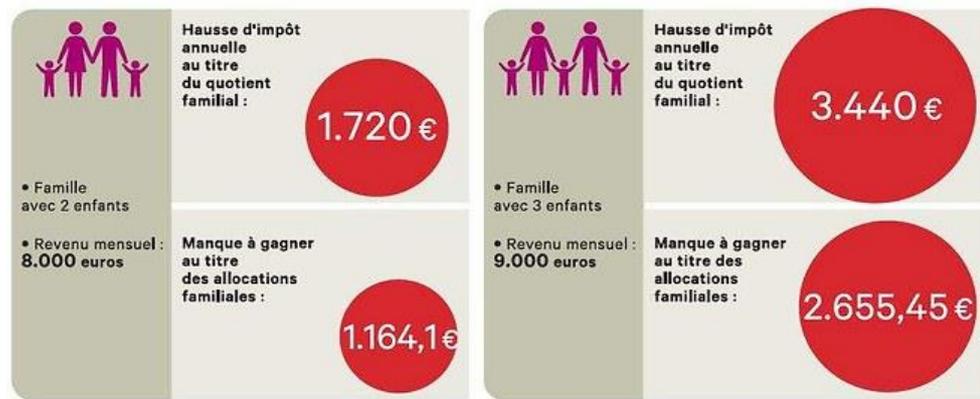
Cependant, le débat est vif. Une réduction à deux ans maquillée sous des considérations d'égalité

homme / femme ne fait pas, encore une fois, l'unanimité.

A la sortie de la crise il est évident que maintenir les aides pour les ménages est préoccupant, mais faire des économies n'en demeure pas moins essentiel.

Il faut désormais espérer que ces réformes n'entraîneront pas des conséquences négatives sur le taux de natalité, point fort de la France.

Deux exemples d'impact de la réforme



• LES ÉCHOS • / SOURCE : GOUVERNEMENT

Source : Les echos.fr

La baisse des prix de l'immobilier, simple tendance ou revirement à long terme ?



Source : capcime.fr

En 2011, les prix de l'immobilier ont atteint des pics records ! Mais cela ne pouvait pas continuer indéfiniment... Les prix se voient ainsi corrigés à la baisse depuis trois ans. Il s'agit d'un rééquilibrage bien attendu par les futurs acquéreurs.

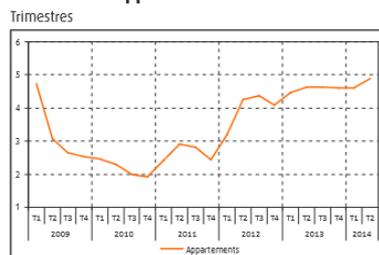
Les secteurs les plus touchés par la baisse des prix de l'immobilier sont les campagnes et les périphéries d'agglomérations ; notamment la banlieue parisienne qui connaît une des plus importantes chutes des prix en France (jusqu'à -10% dans certaines villes).

« Les maisons de campagne n'ont plus la cote »

De même, les maisons situées en campagne ne sont plus autant prisées par les primo-accédants. Le manque de transports en commun et de commerces de proximité en sont les raisons principales. Le

premier critère d'achat demeure bel et bien l'emplacement du bien. Désormais, les acquéreurs sont très exigeants et ne font que peu de concessions quant à leurs critères d'achat. Cela a pour conséquence de rallonger les délais de vente. Mais les délais n'ont guère d'importance pour les acheteurs qui préfèrent visiter de nombreux biens pour mieux comparer et surtout faire baisser les prix. Les vendeurs, quant à eux, sont contraints de baisser leurs prix sous la pression surtout dans les cas où ils désirent vendre vite.

Graphique 2 : délais d'écoulement des stocks d'appartements



Source : SOeS, ECLN

Source : immobilier-danger.com

L'allongement des délais d'écoulement des biens résulte également d'autres facteurs. En effet, les taux d'intérêts d'emprunt immobilier sont historiquement bas et les banques sont de plus en plus réticentes à accorder les prêts. Ajouté à cela, les vendeurs sont plus nombreux que les acheteurs ; et avec une offre supérieure à la demande, les prix dégringolent. Autant d'éléments qui incitent non

seulement les vendeurs à réfléchir à deux fois avant de proposer leurs biens à la vente mais également les acheteurs à prendre le temps nécessaire pour tomber sur « la perle rare ».

Des baisses allant jusqu'à -15% ont été enregistrées pour les villages éloignés des commodités et des transports en commun. Les vendeurs qui ne sont pourtant pas partisans de la baisse des prix de l'immobilier se sentent bien démunis.

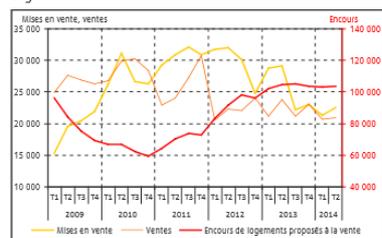
Les correctifs observés au troisième trimestre 2014 montrent une baisse d'environ -2,6% pouvant aller jusqu'à -10% en Ile-de-France à l'exclusion de la ville de Paris qui elle observe une légère hausse de +0,8% dans les quartiers Est selon la source *Guy HOQUET l'Immobilier*.

« Une baisse de plus de 2% au troisième trimestre »

A l'échelle française, les prix baissent de plus de -2% au troisième trimestre 2014. Lyon connaît ainsi une baisse de -1,5%, Marseille de -3,6% et Lille de -0,7%

Cependant et à côté de cela, il faut noter un maintien voire une augmentation des prix dans certaines agglomérations comme c'est le cas à Bordeaux (+0,6%) et à Nantes (+1,2%).

Graphique 1 : commercialisation des logements neufs aux particuliers
Logements



Source : SOeS, ECLN

Source : immobilier-danger.com

De plus, la loi Alur explique

en partie la réticence des acheteurs à investir dans un logement situé en copropriété. En effet, la loi impose désormais un formalisme beaucoup trop lourd et contraignant.

Selon Monsieur Jean-Luc BUCHALET, économiste, les fluctuations des prix de l'immobilier seraient cycliques. Il y a eu une forte

hausse des prix jusqu'en 2011, depuis les prix chutent doucement. Cela a pour conséquence positive de permettre aux primo-accédants de se repositionner sur le marché et ainsi d'investir pour la première fois.

Gestion des Risques

Tragique décès du PDG de Total

Le PDG de Total, Christophe de Margerie, est mort lundi 20 Octobre dans une collision entre son jet privé et une déneigeuse à l'aéroport Vnoukovo de Moscou. Les premières conclusions sur les causes de l'accident ont mis en exergue « une négligence criminelle des fonctionnaires » de l'aéroport causant la mort d'un des plus importants PDG de France, ainsi qu'à trois membres de l'équipage de l'avion. Une contrôleuse aérienne, stagiaire, a notamment été inculpée dans le cadre de l'enquête pour violations des règles de sécurité, et risque jusqu'à trois ans de prison selon la loi russe.

Agé de 63 ans, Christophe de Margerie connu pour sa moustache et son charisme dirigeait, depuis 2007, le groupe pétrolier, première entreprise française par ses bénéfices (14,3 milliards de dollars en 2013). Arrivé en 1974 au sein de l'entreprise, « Big Moustache » avait réalisé la totalité de sa carrière chez Total. Apprécié de ses employés, il a participé au développement de la société en entretenant des

relations étroites avec le Moyen-Orient et la Russie.

Il a été remplacé dès mercredi par un tandem constitué de Patrick Pouyanné, actuel directeur général de la branche raffinage-chimie, et nommé directeur général et de Thierry Desmarest qui redevient président après l'avoir été entre 1995 et 2010.



Source : Ouest France

Le départ précipité de Christophe de Margerie a été plutôt bien maîtrisé par la société. Et a remis en exergue l'importance de la préparation d'une succession d'un homme clé, risque important dans une entreprise, qui si elle est mal planifiée peut mettre en péril la performance d'un groupe, paralyser l'équipe dirigeante et mettre à mal le processus de décision.

Une succession de la société préparée en amont

La désignation de la nouvelle équipe dirigeante est intervenue, en urgence, moins de 36h après le décès de Christophe de Margerie.

Sur proposition du comité de gouvernance et d'éthique, chargé d'établir un plan de succession, le conseil d'administration a statué sur la nomination de Patrick Pouyanné et Thierry Desmarest. Cette succession en interne est loin d'être une surprise. Christophe de Margerie avait, en effet, anticipé sa propre succession comme le confirme ses propos du mois de Mai : « Je fais le nécessaire pour que, le jour venu, le conseil puisse choisir et annoncer le nom de mon successeur ». L'objectif étant de conserver la culture d'entreprise de Total et de continuer les projets de diversification qu'il avait entamé.

En effet, pour assurer l'avenir économique de Total et laisser un groupe solide à son successeur, Christophe de Margerie avait entamé ces dernières années une diversification

de son activité. Il a notamment engagé une politique d'exploration afin de trouver des gisements d'hydrocarbures dans des zones plus dangereuses, avec plus ou moins de succès, mais également investit sur une production plus verte de l'énergie en acquérant 60% du fabricant de panneaux solaires américains SunPower, deuxième mondial du secteur.

Les efforts réalisés en amont par Christophe de Margerie permettent à Total de gérer plus sereinement cette transition. En atteste, la confiance accrue des investisseurs sur les marchés financiers. Le titre de la société n'a en effet, été aucunement impacté par l'annonce du décès de son dirigeant. La réactivité et les communiqués rapides des successeurs ont certainement rassuré les

acteurs des différentes bourses mondiales.

Reste aujourd'hui, à la nouvelle direction d'assurer le développement économique de la société qui au vu de la conjoncture actuelle (augmentation des frais de fonctionnement des usines de raffinement et de la diminution du prix du baril de pétrole) connaît actuellement certaines difficultés.

Des transitions pas toujours aussi bien maîtrisées

Dans le même moment EDF a dû également gérer la succession de son président, Henri Proglio, dont le contrat arrivait à son terme.

Si la succession de Christophe de Margerie, bien que brutale a été très bien gérée par le groupe Total. Celle d'Henri Proglio, censée être préparée depuis plusieurs mois, a été

plus chaotique. En effet, la nomination du nouveau président d'EDF était conditionnée par le vote de la loi d'orientation énergétique par l'assemblée nationale. Ségolène Royale, ministre de l'Environnement a donc été contrainte de repousser la nomination du nouveau dirigeant. Finalement, c'est le patron de Thalès, Jean Bernard Lévy, qui a été retenu par le président de la République. Un candidat que personne n'avait vu venir, d'autant plus qu'Henri Proglio présentait un bilan plus qu'honorable.

Ces deux exemples permettent de mettre en avant les différences notables qu'il existe sur le sujet, entre les entreprises privées bien plus organisées et les entreprises publiques dont le processus est une affaire de politique.

Un bilan de santé pour nos banques européennes

Les 130 banques de la zone euros ont passé des évaluations qui ont été menées par la BCE et l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) cette évaluation est connue sous le nom de **stress test**.

Avant l'apparition officielle des résultats le 26 octobre 2014, des premières rumeurs provenant de l'Espagne sont vite apparues, divulguant que 11 banques européennes auraient échouées au stress test, tels que la Grèce, le Portugal et l'Italie.

Malgré ces fuites la BCE et l'ABE ont démenti toute rumeur car aucun résultat n'a été dévoilé avant le 26.10.14 à 12h précise. Cependant, malgré le démenti de la BCE, l'agence Bloomberg a cité que non pas 11 banques avaient échoué le test mais plus de 25.

Mais qu'est ce que le stress test ?

Les différentes banques évaluées doivent réussir le test de résistance à différents scénarios économiques, comme par exemple une récession, une chute des prix de l'immobilier, une hausse du

chômage. Ce test permet d'évaluer si les fonds propres de la banque sont assez suffisants pour faire face à des situations extrêmes mais qui ont une forte probabilité de se produire au vu du contexte économique actuel.

En d'autres termes ce test met en avant la solvabilité de la banque. De plus, le test est conjugué à une évaluation des actifs, «Asset Quality Review» l'objectif est de regarder les bilans des banques afin de vérifier si elles ont bien valorisé leurs actifs et identifié les prêts non performants.

Les banques sont donc jugées sur les fonds propres. Elles devront atteindre le ratio Core Equity tier 1 à 8% pour la partie du test qui concerne l'évaluation des actifs et un ratio de 5.5% pour le scénario catastrophe.

En cas d'échec ?

Les banques auront un délai de seulement 15 jours pour présenter un plan de recapitalisation, puis 6 mois pour revenir au niveau demandé en cas d'échec suite à l'évaluation d'actifs, et 9 mois si l'évaluation a été manquée uniquement à

la phase du scénario catastrophe.



Source : les Echos

L'impact ?

Cette évaluation mis en place suite à la crise bancaire n'est pas anodine et représente un certain enjeu politique et économique.

Lors des précédents stress test en 2010 et 2011, il n'y avait pas eu d'impact sur la bourse.

Cependant, avant l'annonce officielle des résultats certaines fuites ont eu lieu rendant les valeurs bancaires volatiles. L'indice Euro Stoxx des valeurs bancaires a perdu 0.58%.

Pourquoi ce test ?

Le but premier est d'accroître la transparence sur les marchés.

Pour répondre à la problématique de Bâle 3, les banques ont augmenté leurs fonds propres et elles ont fait attention à leur ratio de liquidité.

Les états et la BCE ont apportés aux banques

un soutien important mais depuis la crise des subprimes les banques doivent remettre en cause leur modèle. On peut se poser la question de savoir si ce test n'a pas pour enjeu d'impacter le crédit et ainsi améliorer la confiance publique dans le secteur bancaire.

Les résultats ?

Les résultats officiels sont tombés le 26 octobre à 12h comme annoncé. La France ressort comme grande gagnante. En effet, les grands groupes bancaires français ont passé le test avec succès.

L'Allemagne ressort aussi vainqueur. Néanmoins, les insuffisances de fonds propres atteignent 25 milliards d'euros pour 25 banques sur 130 examinées.

C'est en particulier l'Italie qui est le mauvais élève de ce test. L'Espagne deux ans après son plan de sauvegarde démontre sa solidité en réussissant les tests. Depuis le début de l'année, déjà plusieurs

banques ont levés des capitaux.

Au final, seulement 8 banques devront présenter leur plan pour trouver 5.5 milliards d'euros.

Les huit banques ayant échoué sont : Monte dei Paschi di Sienan en Italie ; Banco comercial portugues au Portugal ; une banque autrichienne, Permanet TSB en Irlande ; Banca Carige en Italie, Banca Popolare di vicenza en Italie, hellenie bank à chypre et Banca Popolare de Malano en Italie.

Malgré une évaluation plutôt réussie pour l'ensemble des banques évaluées, il est important de signaler qu'un montant de 880 milliards d'euros de prêts non performants a été relevé par la BCE soit un taux de 18 % que les banques n'avaient pas comptabilisés en créances douteuses.

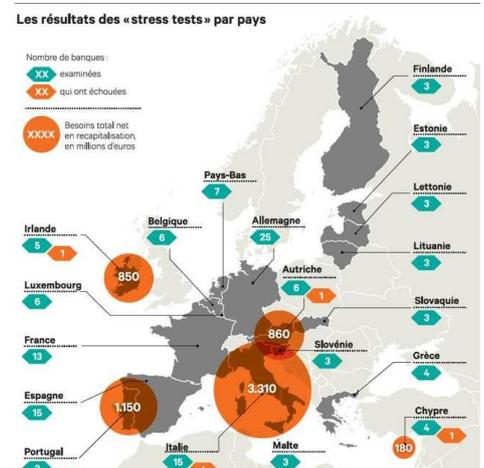
Et la France ?

Le test en France a été mené par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR). Sur les

13 établissements (représentants 95 % des actifs du système bancaire français) évalués, tous ont réussi l'exercice de test de résistance, et seul la Caisse de Refinancement de l'Habitat a échoué sur l'évaluation des actifs affichant des capitaux propres insuffisants. Le groupe Crédit mutuel s'en sort le mieux et le groupe BPCE et HSBC sortent derniers.

L'impact au lendemain de la publication ?

Suite à l'annonce du résultat du stress test, et malgré une évaluation sur l'état de santé du système financier plutôt satisfaisant, les marchés boursiers ont quand même subi une perturbation. La Société générale a connu une journée difficile avec une ouverture à +2.74 % et une fermeture à - 2.76%. En effet, la fragilité des banques italiennes a impacté le secteur entier.



Source : les Echos

Les limites de ce test ?

La question est de savoir suite à des résultats aussi satisfaisants, si ce test n'a pas eu pour vocation de rassurer et ainsi mettre en confiance les investisseurs.

On peut au vu de la situation actuelle des baisses des prix se

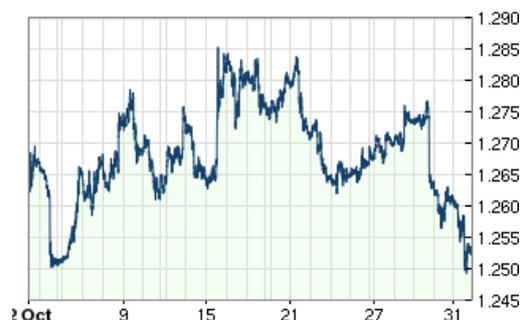
demander si le scénario de déflation ne devrait pas être pris en compte pour le prochain stress test. De plus, quand on voit le montant des créances douteuses mis en avant par la BCE cela n'est pas fait pour rassurer sur la situation des banques. Déjà plusieurs scénarios sont remis en cause du fait que

le scénario noir ne serait pas si catastrophique.

A noter que le dernier stress test de 2010 avait révélé que les banques irlandaises étaient solides alors que quelques mois plus tard elles faisaient faillites.

L'euro baisse face au dollar

Après des mois de baisse, l'euro atteint au 1^{er} octobre 2014, 1.26 soit un niveau historiquement bas et grâce à la politique accommodante de la BCE. Niveau non atteint depuis septembre 2012.



Source : Daily bourse.fr

L'euro début octobre a continué sa chute face au dollar. La devise a perdu en 4 mois 10 % de sa valeur.

Comment expliquer cette baisse ?

Le dollar a pris de la valeur par l'annonce de la baisse du chômage aux Etats-Unis et de la hausse de la croissance dans ce pays. Son taux de chômage est tombé à 6%, soit son plus bas niveau depuis 2008. Et le pays a annoncé la création de 248 000 emplois au mois septembre. De plus, la FED a annoncé la fin des achats d'actifs sur le marché mis en place pendant la crise financière, elle envisage même d'augmenter ses taux directeurs prochainement.

A l'inverse, en Europe la conjoncture reste inquiétante face à la situation de l'Allemagne qui

a revu à la baisse sa croissance et avec un risque inflationniste reste présent dans la zone euros.

La divergence de politique monétaire entre la FED et la BCE est notable. La BCE soutient l'économie, la FED commence à se retirer progressivement.

Conséquence d'une telle baisse ?

La dépréciation de l'euro rend les exportations plus importantes car les prix sont attractifs et plus compétitifs.

Derrière cette baisse se traduit une réelle attente de la BCE.

Le fait d'augmenter les exportations va entraîner une hausse d'activité dans la zone euros. Même si le président de la BCE ne parle pas de politique de taux de

change, cette baisse à un réel enjeu.

La baisse de l'euro favorise-t-elle la croissance ?

La baisse de l'euro à un impact positif sur les exportations, si l'euro baisse de 10%, cela aura pour conséquence d'augmenter de 3% les exportations.

Mais cela engendre aussi une baisse des importations qui a pour effet de renchérir le coût des importations et particulièrement des importations énergétiques.

Une baisse de 10% de l'euro entraîne une hausse générale de 0.6% du PIB.

Les 25 produits les plus achetés par les français sont des produits qui sont fabriqués à l'étranger.

La politique économique est de donner du pouvoir

d'achat au ménage en prônant une baisse de l'euro qui favorise essentiellement les entreprises exportatrices, qui déjà se portent bien dans l'économie actuelle, au détriment du pouvoir d'achat des ménages.

Une baisse actuelle de l'euro ne se traduit pas tout de suite sur l'activité.

L'effet positif de la baisse de l'euro se fera ressentir en juillet 2015.

L'impact ?

Tous les secteurs d'activités ne réagissent pas à l'identique face à la variation de l'euro. L'aéronautique, la chimie et l'automobile s'en sortent le mieux, car ce sont des secteurs d'activités très exportateurs. Concernant

les entreprises qui achètent leurs matières premières en devises étrangères, elles vont voir leur coût s'envoler. Entre d'autres termes, cette baisse va être gagnante pour les multinationales mais perdante pour les petites PME.

Cette baisse permettra aux entreprises d'éviter une récession comme celle connu en 2008.

L'impact sur les marchés ?

Une baisse n'est pas un bon signal sur les marchés qui se traduit un appauvrissement du pays par rapport au reste du monde.

De plus, avec les risques géopolitiques très présents, comme le mouvement des parapluies, la crise ukrainienne, l'état islamique

et Ebola ne favorisent pas la stabilité des marchés financiers du monde entier.

Comme vu précédemment, les indications nous font penser que les taux directeurs américains vont augmenter dès l'été et qu'au niveau de la zone euros, le programme d'achats d'actifs titrisés sera mis en avant pour relancer l'économie.

On peut conclure par le fait qu'une baisse de l'euro face au dollar va pouvoir relancer partiellement la croissance, mais montre également que la situation en Europe reste tendue.

Le pétrole : des enjeux économiques et politiques pour la Russie

Depuis le début de l'été, le prix du baril de pétrole a connu une chute vertigineuse de 30%. Après avoir franchi à la baisse la barre des 100 dollars le baril il y a tout juste un mois, le cours est tombé en Octobre à 82 dollars, son niveau le plus bas depuis quatre ans. Cet important recul accentué notamment en Octobre s'explique principalement par une abondance de la production combinée au ralentissement de la demande de l'or noir.

En effet, des zones habituellement très gourmandes en pétrole, telles que l'Union Européenne, le Japon et à plus grande échelle la Chine ont diminué largement leur consommation. Cette réduction est notamment la conséquence de la baisse de la croissance économique de ces pays. A l'inverse, les pays producteurs de pétrole ont augmenté leur activité. Les Etats-Unis, acteur majeur sur le marché mondial, ont vu leur production de pétrole de schiste bondir à plus de 9 millions de barils par jour, contre moins de 5 millions il y a 4 ans ; limitant ainsi leur dépendance à l'importation. Par ailleurs, les membres de l'Organisation des Pays

Exportateurs de Pétrole, (Arabie Saoudite, Iran, Irak, Qatar...) ont quant à eux puisé le même volume d'activité et ce malgré les différentes crises géopolitiques subies ces derniers mois (Irak, Syrie, Lybie). L'Arabie Saoudite a même augmenté sa production afin de faire progresser ses parts de marché.

Certains experts estiment que la situation actuelle sur ce secteur marque un réel basculement, et qu'une ère de surabondance du pétrole est en train de s'installer, non sans conséquences sur les pays producteurs.



Source : Synapse

La Russie, un pays en récession

L'économie russe traverse actuellement une vraie mauvaise passe. Après avoir été impactée par les sanctions occidentales, la crise ukrainienne et la chute du rouble, c'est désormais le repli du cours de l'or noir

qui affecte l'économie du pays.

Un véritable désastre pour la Russie qui tire du pétrole le tiers de ses revenus à l'exportation. L'impact sur sa balance des paiements va donc être immédiat. C'est donc désormais la récession qui menace le pays et les conséquences ne se sont pas faites attendre. Depuis le début de l'année, la Russie a connu une fuite de capitaux importante estimée à plus de 120 milliards de dollars, imputant largement les investissements dans le pays. Par ailleurs, l'inflation n'a cessé de croître pour atteindre plus de 8% à fin Octobre. D'autant plus, que les magasins russes sont désormais bien désemplois suite à l'interdiction du Kremlin d'importer des produits européens, en représailles aux sanctions occidentales.

Mais alors, quelles solutions pour la Russie ? Actuellement, les dirigeants russes ont principalement décidé d'accentuer leurs relations avec la Chine, déjà premier partenaire commercial du pays. Un mégacontrat de gaz entre Moscou et Pékin a été établi

à hauteur de 400 milliards de dollars sur trente ans. Seul problème, les difficultés logistiques de livraison du gaz, nécessitant la construction d'un gazoduc entre la Sibérie orientale et la Chine. Par ailleurs, par ce rapprochement avec la Chine, la Russie souhaite inquiéter l'Union Européenne et les inciter à assouplir leurs positions. L'enjeu économique avec l'Europe est en effet important pour le pays qui exporte plus de 47% de ses hydrocarbures sur le vieux continent.

Baisse du prix du pétrole, un pacte secret entre l'Arabie Saoudite et les Etats-Unis

Et si la chute du prix du pétrole était une « arme de guerre » utilisée par les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite afin de lutter contre la Russie, l'Iran et la Syrie, principaux investigateurs des crises géopolitiques actuelles ?

En effet, par une simple augmentation conjointe de la production du pétrole, les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite ont réussi à faire baisser son prix de 30% en moins de quatre mois (moins de 90 dollars).

Paralysant ainsi deux principaux pays : la Russie (dont le prix du baril doit être de 100 dollars pour équilibrer son budget) et l'Iran (de 140 dollars le baril). Avec l'arme du pétrole, ces deux pays entendent donc contraindre l'Iran à limiter ses ambitions d'armement nucléaire et obtenir de la Russie qu'elle cesse de soutenir le régime de Bashar el-Assad ainsi que ses conflits avec l'Ukraine.

Outre les enjeux économiques, ce sont désormais des enjeux politiques qui influent sur le prix de cette denrée rare.

Le risque politique : Manifestations à Hong Kong

Hong Kong a connu début Octobre l'une des plus grandes crises politiques de ces 25 dernières années sur son territoire.

Ancienne colonie britannique, aujourd'hui région administrative spéciale de la Chine, Hong Kong n'est pas coutumière de grands mouvements sociaux. Ce qui a débuté comme une grève étudiante en faveur de la démocratie s'est transformée en une occupation majeure du quartier central des affaires de Hong Kong. Les quelques 500 000 manifestants pro démocrates, se sont opposés au gouvernement chinois et à son projet de limiter la portée du suffrage universel pour l'élection du chef de l'exécutif en 2017, à un choix dans une liste de candidats établie par Pékin. Acte jugé comme une véritable provocation par la population hongkongaise.

La « révolution des parapluies », qui tire son nom de l'utilisation de cet objet pour se protéger des gaz lacrymogènes, a connu une mobilisation majeure dans le pays. La brutalité policière, inhabituelle et très choquante à Hong Kong a fait l'objet d'un appel à la grève générale des travailleurs. Les

revendications des manifestants étaient simples : « défendre la démocratie et la justice d'Hong Kong » comme nous le confirme Joshua Wong, principal activiste du mouvement.

De fait, les manifestations opposant la population hongkongaise, enclin à rêver d'une démocratie pleine et entière, et une élite financière locale dépendante de la Chine pour prospérer, présente des enjeux politiques et socio-économiques majeurs pour la Chine.



Source : Les Echos

Des enjeux majeurs pour la Chine

Hong Kong, rattaché à la Chine depuis 1997, obéit au principe du « 1 pays, 2 systèmes » qui lui permet de conserver son système légal, sa monnaie et son système politique. Deuxième place financière d'Asie, l'île est néanmoins liée à l'économie chinoise.

Ainsi, perdre l'emprise politique sur cette région correspondrait à un certain recul économique pour la Chine, qui présente actuellement des difficultés, notamment lié au recul de sa croissance économique (cf. actualités internationales).

Outre, l'enjeu économique, le Parti Communiste Chinois qui souhaite conserver un contrôle politique sur Hong Kong, craint également un élargissement des revendications démocratiques sur son propre territoire.

Manipulations de la presse, utilisation de la mafia locale et pressions sur les activistes et les chefs d'entreprises d'Hong Kong ont donc été utilisés par la Chine pour présenter ce mouvement comme une révolution anti-gouvernementale. A titre d'exemple, un citoyen chinois ne peut plus obtenir d'informations sur cette manifestation à l'heure actuelle.

Quel sera l'impact du mouvement sur la situation politique d'Hong Kong ?

La médiatisation internationale de la « révolution des parapluies » est la

principale victoire des activistes, et met Pékin dans une situation plus qu'inconfortable. En effet, les plus grandes nations ont réagi à ce mouvement. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères françaises a récemment espéré « qu'un dialogue constructif et pacifique permette un accord qui soit conforme à la loi fondamentale de Hong Kong ». Une préparation de dialogue officiel a, notamment, été « évoquée » par les dirigeants chinois avec la

Fédération des étudiants de Hong Kong.

Néanmoins, comme nous le confirme Ban Ki-Moon secrétaire des Nations Unies, cet événement est une « affaire intérieure » entre la Chine et Hong Kong. Il espère, néanmoins qu'une solution « démocratique » entre les deux pays soit rapidement trouvée. Il y a fort à parier que la Chine, l'une des plus grandes puissances mondiales, ne se fassent pas influencer par ces

quelques milliers de manifestants.

L'impact sera peut-être démographique, en effet de nombreux étudiants manifestants envisagent de quitter le territoire pour le Canada notamment où la population hongkongaise y est très présente.

Il est ainsi possible de dire qu'Hong Kong se trouve aujourd'hui à la frontière entre la démocratie et la dictature.

Le risque sanitaire : Ebola

Des nouvelles du virus Ebola. Des premiers cas concrets de victimes d'Ebola ont été détectés en Europe et aux Etats-Unis. En Espagne, une aide soignante atteinte de la maladie a vu son état s'améliorer au cours du mois d'Octobre. A Dallas, dans l'état du Texas, un patient de retour de séjour du Libéria est décédé. Les premiers cas de contagion, et le décès de ce patient ont donné une dimension planétaire à l'angoisse. De nombreuses suspicions de victimes ont été déclarées au Brésil, au Canada, en France, en Allemagne et au Japon. Bien souvent de fausses alertes.

A l'heure actuelle, plus de 10 000 victimes d'Ebola ont été recensées pour plus de 5 000 décès principalement dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Guinée, Sierra Léone, Libéria, Nigéria, Sénégal). Une situation urgente qui interpelle les autorités sanitaires mondiales, d'autant plus que la maladie se rapproche des pays occidentaux. Une étude estime le triplement des cas mondiaux toutes les six semaines pour atteindre 1 500 malades de plus par jour début décembre. Les pertes humaines pourraient

être alors plus importantes qu'une guerre.



Source : *Le parisien*

Des mesures de sécurité

« Le virus est plus rapide que nous et la situation empire de jour en jour. » tels sont les dires d'Anthony Banbury, chef de la mission de l'ONU pour la lutte contre Ebola.

Pour enrayer la propagation du virus, certains états ont instauré des contrôles sanitaires systématiques pour tous les vols à provenance de pays à risque. En France, les passagers des vols de Guinée se voient effectuer une prise de température obligatoire. Douze hôpitaux de référence ont été déclarés afin d'accueillir les malades potentiels avec un service équipé et du personnel formé. Aux Etats-Unis, les mesures de sécurité sont plus drastiques notamment dans les Etats de New York, de l'Illinois et du New Jersey où une mise en quarantaine des passagers est

obligatoire. Cette décision très critiquée a été annulée, un suivi médical est cependant nécessaire.

L'Union Européenne et les Etats Unis ont établi un plan d'aide financier afin de lutter contre le développement du virus. L'Union Européenne s'est notamment engagée à fournir une enveloppe d'un milliard de dollars. En France, le Conseil National a décidé de renforcer son soutien à la Guinée en mobilisant plus de 100 millions d'euros, un déploiement de 120 soignants, la création de deux nouveaux centres de traitement ainsi que l'ouverture d'une structure hospitalière pour le personnel soignant local contaminé.

Enfin, un traitement médical développé par un groupe Japonais va être mis à l'essai en Guinée afin de vérifier les effets sur l'homme et devrait démarrer courant Novembre.

Les conséquences du virus

Outre les importantes pertes humaines qu'occasionne le virus, celui-ci a un réel impact négatif sur l'économie du continent africain.

Ebola produit les mêmes effets qu'un « embargo économique » déplore Kaifala Marah, ministre des Finances de la Sierra-Léone. Ce ralentissement de l'économie est le résultat de l'isolement progressif des pays touchés et du coup de frein donné à leur activité. La Banque Mondiale estime à 32 milliards de dollars les pertes que devrait occasionner le virus sur le continent africain.

L'impact économique et social de l'épidémie en Afrique de l'Ouest est d'ores et déjà dramatique.

Aucun secteur économique n'est épargné par le développement de la maladie. Les mines ne fonctionnent plus, le commerce est ralenti et les frontières avec les pays touchés sont fermées. Les recettes fiscales sont également en chute, dans

des pays déjà fortement endettés et où les besoins sont actuellement immenses. L'on évoque également, l'annulation de la Coupe d'Afrique des Nations, vitrine du sport africain, au Maroc pour des raisons sanitaires. Selon l'ONU, le virus Ebola pourrait alors provoquer une crise alimentaire majeure et être une menace à la paix mondiale.

Risque climatique : Les intempéries continuent en octobre...

Le 1 octobre 2014 l'état de catastrophe naturelle a été déclenché en France pour 60 communes de l'Hérault suite aux intempéries du mois de septembre.

Seul l'Etat est en mesure de déclencher l'état de catastrophe naturelle. Le but est d'indemniser les victimes de cette catastrophe pour prendre en charge les dommages matériels causés par les intempéries.

Au total se sont plus de 200 communes qui ont été en état de catastrophe

naturelle depuis septembre 2014.

Un assureur ne prendra en charge le règlement d'un sinistre dû à une catastrophe naturelle qu'à la double condition : que l'assuré soit effectivement garanti contre ce type de sinistre et que l'état de catastrophe naturelle soit avéré par un arrêté interministériel.

Dès la parution de l'arrêté au Journal Officiel, la

victime dispose alors de 10 jours pour en faire la déclaration à son assurance.

Malgré un mois de septembre tempétueux, les mauvaises conditions climatiques ont continué plaçant même certains départements en vigilance rouge par météo France. Ces fortes précipitations exceptionnelles ont continué de s'abattre jusqu'à mi octobre.



Source : ouest France

PARTIE II : DOSSIERS

Ethique & Déontologie

La mise en place par l'association des fonds d'investissement français d'une nouvelle charte sectorielle

L'AFIC se cantonnait jusqu'alors à une simple mission d'enregistrement, mais cette dernière semble vouloir prendre un rôle majeur dans la promotion de la déontologie dans le secteur bancaire. Notamment par la publication d'une charte d'investisseurs en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Cette charte a pour finalité d'imposer aux fonds une structure raisonnable d'endettement, de favoriser le dialogue social et de les obliger à être irréprochables sur les enjeux environnementaux. Un projet ambitieux sachant qu'en 2008, l'AFIC, avait déjà publié une charte visant cette fois-ci les plus-values de cession et les rémunérations de dirigeants

versées en pleine crise financière.

Le président de l'AFIC, Michel Chabanel, déclare à ce propos : « *Nous sommes désormais bien au-delà de l'étape de sensibilisation de notre première charte et de la seule vigilance sur les critères d'investissement responsable. Le texte de 2014 comporte des engagements plus précis pour nos quelque 280 membres sur un texte fédératif* ».

Cette charte sera par ailleurs présentée à près de 500 représentants politiques, de l'Elysée aux députés et représentants sociaux. L'objectif, selon l'AFIC est de démontrer à l'opinion publique que les fonds sont bien loin de leurs images de « *vautours* ». Les fonds français sont

d'ailleurs le plus gros contingent de signataires des principes d'investissement responsable des Nations unies (PRI).

L'AFIC :

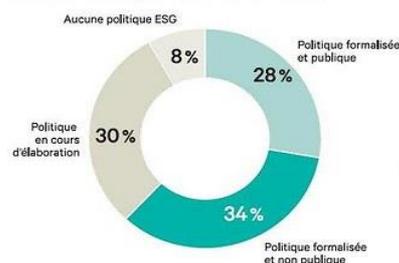


ASSOCIATION FRANÇAISE
DES INVESTISSEURS
POUR LA CROISSANCE

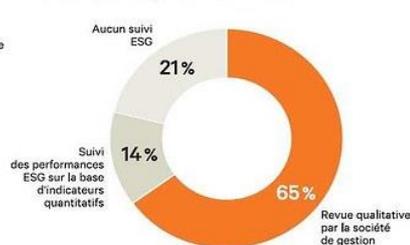
L'AFIC, par sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément.

Au 1^{er} juillet 2013, l'association compte 271 Membres Actifs et regroupe l'ensemble des structures de capital-investissement installées en France.

62 % des sociétés de gestion disposent d'une politique ESG formalisée



65 % des entreprises détenues en portefeuille ne font pas l'objet d'un suivi ESG



• LES ÉCHOS • / SOURCE : PREMIER RAPPORT ANNUEL ESG

Les fonds ISR fuient les polémiques

C'est un constat, les fonds ISR, sont désormais réticents à intégrer des valeurs controversées. Dominique Blanc, directeur de la recherche chez Novethic (institut spécialisé dans l'économie responsable), nous expose que « *Les controverses ont toujours été prises en compte par les agences de notation ISR pour réduire les critères concernés dans les notes ESG* ».

Les chiffres démontrent d'ailleurs que les fonds sont de plus en plus sensibles à cette question, 33 % des sociétés de gestion labélisées ont un processus de suivi des controverses très formalisé, contre 24 % l'an dernier. Exemple de société sujette à controverse, la BNP

Paribas, après que cette dernière ait eu à payer une amende de près de 9 milliards de dollars (6,6 milliards d'euros) aux Etats-Unis cette année. Accusée de violer les embargos économiques américains contre le Soudan, l'Iran et Cuba.

En réaction, la valeur a subi un retournement de tendance, sachant que plus de 70 % des 118 fonds labélisés l'avaient jusqu'alors en portefeuille. Le titre a été exclu par six sociétés de gestion cette année, soit un cinquième des sociétés de gestion labélisées.

Cet exemple nous démontre, la prudence croissante des investisseurs qui, dès lors qu'une valeur est touchée, réagissent immédiatement, notamment en mettant le

titre sous surveillance. Autre réaction, certains gérants ont préféré exclure la valeur considérant que la controverse était trop importante, la réaction de BNP Paribas trop tardive et le coût à payer trop fort. C'est donc ici un changement important, ce dernier s'intégrant à la politique ISR. Ce changement est néanmoins à nuancer, car l'ISR représente encore une part marginale malgré qu'il soit en progression.

L'investissement

socialement responsable :

La pratique de l'investissement socialement responsable (ISR) consiste à prendre en compte dans les décisions d'investissements et de gestion d'actifs des critères sociaux, éthiques ou environnementaux en plus des critères financiers traditionnels.

Cette pratique peut prendre plusieurs formes dont l'investissement dans des fonds qui refusent d'investir dans certains domaines (tabac ou armement par exemple) ou qui utilisent les notations sociales/environnementales dans leurs choix ou encore dans des fonds qui cherchent à influencer les décisions des entreprises dont ils sont actionnaires dans le sens de l'éthique ou du développement durable.



Risques

La compliance, un réel enjeu pour les banques ?

Malgré une réglementation aigüe et de bons résultats aux stress tests des banques françaises en octobre 2014, les établissements de crédit font parfois le choix d'être non conformes à la réglementation. Cela implique des conséquences déplorables pour leur activité de financement, comme cela a été le cas, récemment pour la BNP et la violation de l'embargo américain, ou encore la banque anglaise : Barclays et le non-respect de la protection des actifs de ses clients en cas de faillite. En effet, la compliance est une notion complexe qui nécessite d'être prise en considération aussi bien dans le milieu bancaire que dans tout type d'activité confondue. De ce concept, sont nés des comportements contradictoires : la compliance peut servir le processus d'aide à la décision au sein des centres opérationnels, où certaines dérives, concernant ce principe, sont aussi observées. L'extension de sa définition et son renforcement conduisent à se demander vers quelles

évolutions tend la compliance.

Il convient, dans un premier temps de rappeler quels sont les principes de la compliance pour comprendre ses enjeux dans l'exercice des activités financières au quotidien. La compliance, plus communément appelée conformité, a été définie au niveau international par les travaux de Bâle II (« Consultative Document on the Compliance Function in Banks ») en 2003 et au niveau national avec le Règlement 97-02 du CRBF (Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) en 1997. La conformité est introduite dans le risque juridique avec le risque de litige de contrepartie et plus précisément, elle se traduit par le risque de non-conformité. Ce dernier a été défini par le règlement 97-02 en 2005 comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient

de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant. » [Source : Revue Banque, Valérie HAUSER, Banque et Stratégie n°303, le 15/05/2012]. Il se différencie donc du risque de litige de contrepartie qui désigne la contestation et la mise en cause des engagements contractuels des établissements de crédit et d'investissement alors que le risque de non-conformité vise à mesurer les dommages, qu'ils soient financiers ou non, dus à un non-respect de la réglementation.

Comment le risque de non-conformité se traduit-il concrètement au sein des établissements financiers ?

Pour maîtriser le risque de non-conformité, les établissements ont nommé des « responsables de la conformité » (désignation différente selon les établissements, appelés aussi «compliance officers»). Leur rôle est de

s'assurer que les procédures de réglementation sont bien respectées au sein des centres opérationnels et d'en informer l'organe exécutif et délibérant via des rapports concernant les infractions significatives. L'indépendance entre les responsables et les opérationnels est donc primordiale pour éviter tout type de conflits d'intérêt. Concrètement, les compliance officers effectuent une cartographie des risques auxquels sont exposés les établissements en prenant en compte la réglementation, les lois et les engagements de l'établissement. En découle ensuite, un système de cotation qui évalue les impacts du non-respect de la conformité permettant de hiérarchiser les risques. Ce processus est appelé « veille réglementaire ». Cette étape, essentielle, n'est pas évidente puisque les écrits sur la réglementation sont multiples et complexes et que ce travail nécessite une mise à jour permanente et une pédagogie auprès du personnel pour être rapidement opérationnel et performant.

Constats actuels

Même si la fonction compliance a une place réelle dans la banque et que son but est identifié et sa gestion modélisée, elle reste tout de même limitée et tend à se développer. Le dispositif reste incomplet et se contente dans la plupart des cas, de superviser la prévention du blanchiment et la déontologie alors qu'il serait bien d'aller plus loin en étant proactif via l'anticipation des nouveaux risques pouvant survenir. Dans un contexte où il faut toujours être plus performant, le travail de conformité n'est pas toujours adapté à cette logique car ce mécanisme, complexe, nécessite du temps et de la réflexion pour être efficace.



Source : Dreamstime.com

Impacts de la Compliance

Une réglementation dense autour de la conformité

Une réglementation bancaire de plus en plus lourde, de nombreux textes officiels, les banques ont

tout intérêt de s'y conformer.

Intégrer la compliance au centre de la relation avec le client peut permettre à l'établissement bancaire d'améliorer considérablement son image. Aujourd'hui, les clients exigent de leur banque une responsabilité financière et une complète transparence. Permettre une totale visibilité de la filière compliance peut renforcer la relation de confiance avec le client. Ce dernier ressentira une certaine sécurité de la part de son interlocuteur. Cependant, cette intervention doit rester équilibrée afin de ne pas nuire à la productivité et à la compétitivité des collaborateurs.

Les limites de la Compliance

Distribuer des moyens de paiements, ouvrir un compte-courant, gérer un portefeuille de titres, accorder un crédit... Chaque opération dispose d'une multitude d'obligations permettant de maximiser le bon fonctionnement du système bancaire. Mais face à l'ampleur de la réglementation, certains établissements bancaires souhaitent, notamment par l'intervention de la veille réglementaire, privilégier

plutôt des obligations majeures en laissant certains sujets qualifiés de «secondaires » au risque de franchir la non-conformité. De ce fait, certains établissements peuvent s'exposer à des risques dits « opérationnels » et « organisationnels » pouvant être liés à plusieurs facteurs : Une défaillance de la fonction conformité (manque de formation du personnel aux obligations de conformité etc...), une veille réglementaire inadaptée qui ne permet pas de suivre autant que possible les évolutions de la réglementation ou encore une défaillance dans la gouvernance d'entreprise. Ces facteurs peuvent, comme nous l'avons indiqué précédemment, les conduire à de lourdes sanctions financières ou encore une atteinte à leur réputation. C'est le cas de l'affaire KERVIEL, la plus importante fraude de trading jamais subie par une banque, obligeant la Société Générale à supporter une forte perte financière (4,9 milliards d'euros) et une réputation internationale ternie liée, entre autre, à des défaillances du système de contrôle interne.

Le respect de la conformité présente un intérêt

considérable face aux sanctions auxquelles l'établissement peut s'exposer. Une autre inquiétude subsiste de la part du législateur, c'est le risque systématique qui pourrait être lié à un manquement de la conformité d'une opération. Ce risque peut conduire à une instabilité du système bancaire et par conséquent à un manque de confiance chez les épargnants.

Limiter la prise de risque

Les autorités de contrôle du secteur financier (AMF et ACP) rendent publiques les sanctions prononcées. De ce fait, il appartient aux établissements financiers de les prendre en compte afin d'améliorer et de renforcer leurs vigilances en terme d'évaluation des risques. Par cette analyse, la direction de contrôle pourra mettre en œuvre de nouvelles exigences ou procédures afin de limiter tout risque de non-conformité.

Enfin, il est primordial de former et d'informer les collaborateurs contre les risques de non-conformité en développant leurs connaissances sur les diverses réglementations bancaires notamment par la mise en place de formations contre la lutte anti-blanchiment ou encore la

prévention des abus de marché. Il appartient également à l'établissement bancaire de former ses collaborateurs sur l'évaluation des risques des différents produits bancaires proposés au grand public.

Conclusion

La compliance peut être ressentie comme un frein à l'efficacité pour les établissements, dû, entre autre, à un alourdissement de la réglementation bancaire. Cela vient se confirmer avec la mise en application progressive de Bâle III d'ici 2019. De ce fait, il est important que l'outil de travail soit simplifié et accessible auprès des opérationnels afin qu'ils restent informés et concernés par les enjeux de la conformité. Cependant, ce processus ne doit pas seulement être un outil de contrôle mais il doit être adapté à chaque organisme en fonction de ses valeurs, de sa culture d'entreprise et de son environnement. C'est pourquoi, d'ici les années à venir, compliance et éthique seront peut-être amenés à fusionner vers une réelle stratégie d'entreprise et tendre vers un idéal de modèle de banque.

Marché de l'art

La fondation Louis Vuitton

Le 20 octobre, la fondation Louis Vuitton a été inaugurée. En présence de Bernard Arnault, Président du Groupe LVMH et initiateur du projet ainsi que de Frank Gehry architecte américano-canadien, qui a imaginé ce bâtiment situé dans le bois de Boulogne à proximité du jardin d'acclimatation. Ce vaisseau à douze voiles plongées dans une cascade longue de 200 mètres fait quasiment l'unanimité dans la presse nationale.

L'inauguration

De nombreuses personnalités étaient présentes à l'inauguration de la fondation. Notamment le Président de la République François Hollande, mais également des personnalités du monde de la mode et du showbiz à l'instar de Natalia Vodianova, compagne d'Antoine Arnault, Sofia Coppola, Liya Kebede, Claire Chazal, Anna Wintour, Marion Cotillard.

Les différentes marques du groupe LVMH étaient également représentées par l'intermédiaire de leurs créateurs. Citons pour exemple Karl Lagerfeld (Fendi), JW Anderson

(Loewe), Nicolas Ghesquière (Louis Vuitton), Phoebe Philo (Céline), Raf Simons (Dior) et Riccardo Tisci (Givenchy).

Lors de son intervention, le Président de la République a qualifié le bâtiment par ces mots « *c'est un projet d'une immense imagination, un grand équipement du 21^e siècle* ». François Hollande n'a pas été avare en compliment et a salué le mécénat effectué par le groupe LVMH contribuant à créer ce « *palais de cristal* », ce « *miracle de l'intelligence, de la création et de la technologie* ».

Portrait de Bernard Arnault:



Bernard Arnault, 65 ans, est un homme d'affaire français. Il est président-directeur-général du groupe de luxe LVMH (groupe leader du secteur luxe en terme de chiffre d'affaires). Première fortune française avec un patrimoine estimé à 37 milliards de dollars (Forbes). Il est l'initiative du projet de la fondation Louis Vuitton.

Les points clés :

Ouverture de la fondation :

Le 23 octobre 2014

Initiateur du projet : *Bernard Arnault*

Architecte : *Frank Gehry*

Objectifs : Etre un lieu d'exposition et de promotion de l'art contemporain

Lieu : Bois de Boulogne, Paris 16^e

Coût : estimation entre 100 et 400 millions d'euros

Tarifs d'entrée : de 5 à 14€

Le projet

La genèse du projet prend racine en 2001, Bernard Arnault rencontre Frank Gehry après avoir visité le musée Guggenheim de Bilbao. L'idée d'une collaboration pour le projet de la Fondation de l'entreprise Louis Vuitton est lancée.

C'est en 2006 que Bernard Arnault lance concrètement le projet. L'objectif est alors selon lui de contribuer à la création. Il explique que « *la réussite du groupe LVMH repose sur*

une stratégie qui concilie l'intemporel et l'extrême modernité pour la création de ses produits. Je souhaite que souffle ce même esprit sur cette Fondation. »

Il a fallu deux années d'études et de recherche, rassembler une équipe de plus d'une centaine d'ingénieurs pour inventer la technologie capable de réaliser le geste de l'artiste.

Le bâtiment

Ce bâtiment qui est censé selon son créateur, symboliser un navire. Il est grand d'une surface de 13 500m² et est composé de 11 galeries d'exposition et d'un auditorium de 1 000 places. Elle peut accueillir 1 600 personnes simultanément.

Le terrain de la fondation appartient à la Ville de Paris. Dans le cadre d'un bail emphytéotique de 55 ans, la fondation verse une redevance à la ville, qui récupérera ensuite la propriété du bâtiment.

LVMH n'a divulgué ni le budget de fonctionnement, ni le coût du bâtiment financé par les différentes sociétés du groupe de Bernard Arnault.

La fondation vue par la presse étrangère

Le lancement de la fondation avec son inauguration grandement médiatisé, a également été commenté par la presse étrangère. Fiachra Gibbons, critique d'art au journal anglais Guardian, confie que la fondation est un « *très beau bijou, symbole de la folie des grandeurs d'un milliardaire, une belle vitrine d'un beau Paris.* ».

Toutefois, il pointe du doigt le fait que sur les 11 000 mètres carrés que compte la Fondation, seuls 4 000 sont consacrés aux expositions. Faisant ainsi passer la Fondation pour lui, d'un petit pavillon en

Portrait de Frank Gehry :



Frank Gehry, 85 ans, est un architecte américano-canadien. Il est également professeur d'architecture dans la prestigieuse université de Yale (Etats-Unis).

Il est notamment connu pour avoir dessiné les plans du musée Guggenheim de Bilbao, de l'Experience Music Project de Seattle, du Weisman Art Museum à Minneapolis ou encore de la Maison dansante du centre de Prague.

Considéré par ses pairs comme l'un des plus grands architectes du XXI^{ème} siècle.

comparaison avec le grand musée Guggenheim de Bilbao, pourtant conçu par le même architecte.

Les expositions à venir et le public attendu

Du 24/10/2014 au 16/03/2015, la fondation accueille une exposition consacrée à l'édifice de Frank Gehry. Cette exposition, retrace l'ensemble des étapes de création de l'édifice. Elle réunira l'ensemble de

maquette ayant contribuées à l'élaboration du projet, mais également les dessins originaux. Selon le commissaire responsable de l'exposition, Frédéric Migayrou, « *cette exposition n'est pas une simple juxtaposition d'œuvres mais constitue une installation unique. Les groupes de maquettes évoquent des bancs de poissons – une référence chère à Frank Gehry.* ».

Le concert de l'artiste Lang Lang du 28 octobre et retransmis en direct Radio Classique ayant connu un succès, la

fondation continue sur cette lancée. En novembre, cette dernière accueillera le groupe « Kraftwerk » dans l'auditorium, un collectif à la croisée de la musique, du graphisme, de la vidéo et de la performance. Les huit représentations sont d'ores et déjà complètes.

Ceci en plus des six artistes exposants actuellement dans les galeries. Parmi ces derniers, nous pouvons citer Ellsworth Kelly –une des grandes figures de l'art international ou encore Thomas Schütte aux œuvres sur supports divers, - sculptures, aquarelles, maquettes- Principalement inspiré par la figure humaine. Une programmation qui se veut donc dense et ambitieuse.

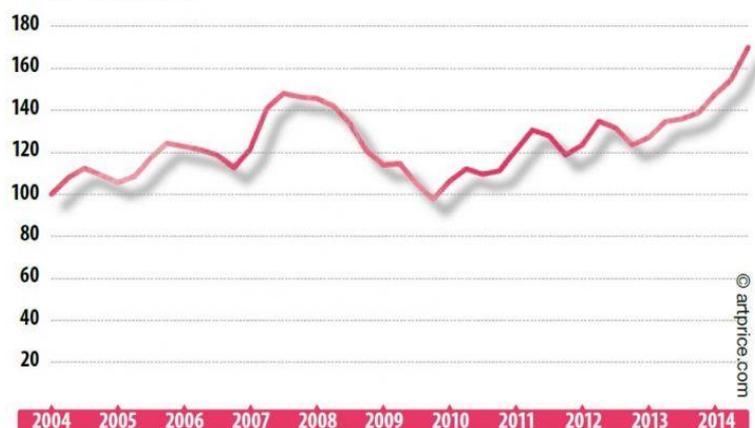
Le marché de l'art contemporain en 2014 et sa fiscalité

Le chiffre d'affaire mondial de l'art contemporain a progressé de 1078 % en 10 ans, et les prix de 70%. En novembre 2013, l'américain Jeff Koons est devenu l'artiste vivant le plus cher

quand il a vendu son chien-ballon pour plus de 52 millions de dollars. Les demandes chinoises et américaines font grimper le marché avec la multiplication du nombre de personnes fortunées. Aujourd'hui, Chine et Etats-Unis représentent 78% du marché de l'art contemporain, la Grande-

de revente, le propriétaire de l'œuvre peut opter soit pour la taxation forfaitaire de 5%, soit pour l'application du régime général des plus-values (régime identique à celui des plus-values immobilières avec exonération au bout de 21 ans). S'il ne dispose pas de facture, le vendeur devra seulement payer la taxe de

Art Contemporain - Indice des prix
Base 100 € en 2004



¹ 477 m€ générés par la vacation de Christie's New York le 13 mai 2014.

Bretagne 15%, la France 2%.

Rappelons le régime fiscal avantageux pour les œuvres d'art. Ces dernières ne sont pas comprises dans la base d'imposition de l'ISF et ce quel que soit leur nature. Egalement, en cas

5%. Le législateur ayant renoncé en octobre à remettre en cause ce régime.

PARTIE III : HORS CHAMP

Actualité culturelle

✓ Cinéma

Mommy

Sortie le 8/10/2014

Un film de Xavier DOLAN, avec Anne DORVAL, Antoine Olivier PILON, Suzanne CLEMENT.



Source : Filmsquebec.com

Synopsis :

« Une veuve monoparentale hérite de la garde de son fils, un adolescent TDAH impulsif et violent. Au coeur de leurs emportements et difficultés, ils tentent de joindre les deux bouts, notamment grâce à l'aide inattendue de l'énigmatique voisine d'en face, Kyla. Tous les trois, ils retrouvent une forme d'équilibre et, bientôt, d'espoir. » Unanimité des critiques pour ce long métrage tant auprès de la presse qu'auprès des spectateurs. D'après

Libération : « Mommy est LE film de la rentrée, un amour de film, celui qui nous perturbe. » Avec ses 8 nominations au festival de Cannes édition 2014 et son prix du Jury, Xavier DOLAN est le plus jeune réalisateur à avoir décroché un prix. Le film représentera le Canada dans la catégorie « meilleur film étranger » lors de la cérémonie des Oscars le 22 février prochain.

Samba

Sortie le 15/10/2014

Un film d'Éric TOLEDANO et Olivier NAKACHE, avec Omar SY, Charlotte GAINSBOURG, Tahar RAHIM



Source : Allocine.fr

Synopsis :

« Samba, sénégalais en France depuis 10 ans, collectionne les petits

boulots ; Alice est une cadre supérieure épuisée par un burn out. Lui, essaye par tous les moyens d'obtenir ses papiers, alors qu'elle, tente de se reconstruire par le bénévolat dans une association. Chacun cherche à sortir de son impasse jusqu'au jour où leurs destins se croisent... Entre humour et émotion, leur histoire se fraye un autre chemin vers le bonheur. Et si la vie avait plus d'imagination qu'eux ? »

Samba est une comédie française tirée d'une adaptation du roman *Samba pour la France* de Delphine COULIN paru aux éditions du Seuil en 2011. Il est sélectionné « Gala Presentations » au Festival International du film Toronto 2014. D'après le journal Le Parisien : « une fois de plus on applaudit la direction d'acteurs de Nakache et Toledano. Leur générosité aussi. Et leur art, à nul autre pareil, de mettre du sourire là où il fait défaut » Dépassera-t-il le succès fulgurant du film *Intouchables* ? Affaires à suivre...

✓ Festivals et Expositions

Nantes Utopiales

Pour sa 15^{ème} édition, le festival international de Science-Fiction a consacré son thème à l'intelligence ou plutôt aux intelligences. Il s'est déroulé du 29 octobre au 3 novembre 2014 à la Cité Internationale des Congrès, à Nantes. Les Utopiales ont pour objectif de s'adresser à un large public à travers la découverte du monde de l'imaginaire, de la prospective et des



Source : Utopiales.org

technologies nouvelles à travers les dimensions littéraires et scientifiques. Tables rondes, expositions, conférences et beaucoup d'autres événements étaient organisés autour de quatre types d'intelligence : les intelligences terriennes, artificielles, extraterrestres et celle du cerveau humain. Plus de 60 000 passionnés ont répondu présents pour

cette 15^{ème} édition des Utopiales

Fête de la Science

Du 10 au 12 octobre 2014, le Muséum d'histoire naturelle de Nantes a organisé sa 14^{ème} édition de la fête de la science. Six grandes thématiques étaient représentées : la biologie, la biodiversité, les océans, la paléontologie, l'homme et la cristallographie. A cette occasion, les Scientifiques étaient présents et disponibles pour discuter de leur métier et leurs recherches au grand public.

Festival Midi Minuit Poésie – Nantes

MIDI MINUIT POESIE#14

POÉSIES, MUSIQUES, ARTS VISUELS
9 AU 12 OCTOBRE 2014 À NANTES
ORGANISÉ PAR LA MAISON DE LA POÉSIE DE NANTES
WWW.MIDI-MINUIT-POESIE.COM



Source : Bigcitylife.fr

Ce rassemblement, organisé par la Maison de la Poésie, s'est déroulé du 9 au 12 octobre dernier. Pour sa 14^{ème} édition, le public était invité à des manifestations essentiellement animées autour des arts poétiques, musicaux et visuels. « Nous proposons un échantillon de choix dans les arts du

langage avec des artistes qui expérimentent des formes et des matières nouvelles. » Magali BRAZIL, directrice de la Maison de la Poésie. Trente auteurs, artistes et éditeurs comme notamment le poète cinéaste chinois Yu JIAN ont proposé des lectures, concerts et cinéma autour de la poésie.

Festival du film britannique de Dinard 2014



Source :

inthemoodforfilmfestivals.com

Le festival du film Britannique de Dinard, 25^{ème} édition, s'est déroulé du 8 au 12 octobre dernier. Ce festival français, qui a lieu tous les ans à Dinard en Ille-et-Vilaine, célèbre le cinéma britannique. Chaque année, il met en compétition six films dont le vainqueur remporte le prix de l'Hitchcock d'or décerné par un jury de personnalités.

Catherine Deneuve, était la présidente de cette nouvelle édition. L'Hitchcock d'or a été décerné au film The Goob de Guy

MYHILL.Synopsis :« *Good Taylor, un jeune garçon de 16 ans aide sa mère dans le café routier qu'elle tient et pour la récolte dans les champs de betteraves.*

Lorsqu'il croise le chemin de Eva, le petit fermier voit sa vie bouleversée... »

Une histoire qui a su combler le jury.

✓ Prix Nobel 2014

Deux lauréats français aux prix Nobel 2014

Prix Nobel de la littérature

Patrick Modiano a reçu le 9 octobre 2014 le prix Nobel de la littérature. Auteur d'une trentaine de romans, Patrick Modiano a été récompensé selon les jurés « *pour son art de la mémoire avec lequel il a évoqué les destinées humaines les plus insaisissables et dévoilé le monde de l'Occupation* » [source : www.lemonde.fr, 09/10/2014]. A noter que

son dernier livre est disponible en librairie depuis le début du mois d'octobre, il s'intitule : « Pour que tu ne te perdes pas dans le quartier ».

Prix Nobel de l'Economie

C'est Jean Tirole qui a eu l'honneur de recevoir le prix Nobel de l'Economie 2014 le 13 octobre dernier pour ses travaux sur « l'analyse de la puissance de marché et de la régulation ». Cet

économiste, président de la Toulouse School of Economics, est l'auteur de plus de 160 publications et 8 ouvrages spécialisés qui sont des références pour les cours de doctorat dans le domaine de l'économie. Ce n'est pas une première pour Jean Tirole qui a déjà été récompensé un grand nombre de fois et notamment en 2007 où il a reçu la médaille d'or du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique).

✓ **Livres**

**Bigmagouilles, de
Violette Lazard**



Source : Editions-stock.fr

Résumé :

« La révélation de l'affaire Bygmalion a fait l'effet d'un coup de tonnerre dans le paysage politique français. Violette Lazard, la journaliste de Libération à l'origine de ce scoop, a été la première à avoir accès à des sources lui permettant de mettre à jour l'un des plus gros scandales financiers et politiques de ces dernières années. [...]...Au fil de son enquête, la journaliste a recueilli des confidences inédites et des informations qui lui permettent aujourd'hui d'écrire ce livre où, tout en revenant sur l'affaire Bygmalion, elle décortique surtout le système opaque des finances de l'UMP. Avec

une question de fond : Sarkozy savait-il ? Cette affaire va-telle l'empêcher de se représenter en 2017 ? »

Violette Lazard, journaliste d'investigation pour le journal Libération, a sorti son premier livre le 22 octobre dernier. Intitulé « Bigmagouilles », la journaliste revient sur les liens entre l'UMP et la société Bygmalion : l'affaire des fausses factures et le dépassement de budget de la campagne électorale de Nicolas Sarkozy en avril 2012. Reste à savoir comment le parti de l'UMP et Nicolas Sarkozy feront-ils face à cette nouvelle révélation ?

Le Suicide français, d'Éric ZEMMOUR



Source : Albin-Michel.fr

Le Mot de l'éditeur : « Les Français ont perdu confiance. Ils ont le sentiment que le pays fait fausse route. Mais ils hésitent encore sur les raisons qui ont pu les conduire dans cette impasse. A quel moment se sont-ils égarés ? Ont-ils été trompés ? Pour les éclairer, Éric Zemmour se livre à une analyse sans tabou de ces quarante dernières années qui, depuis la mort du général de Gaulle, ont "défait la France". En historien et en journaliste qui a connu bien des protagonistes de cette triste épopée, il mobilise aussi bien la politique que l'économie ou la littérature, le cinéma et même la chanson. »

Éric ZEMMOUR est l'un des éditorialistes les plus lus ou écoutés. Depuis la sortie de son livre le 15 octobre dernier, il est au centre de toutes les convoitises notamment par ses propos polémiques réhabilitant le régime de Vichy. Ce sont ces déclarations qui ont suscité la majeure partie des critiques du livre.

INTERVIEW

Nous avons souhaité nous entretenir avec Thomas Morin, responsable administratif et financier au sein d'une société d'isolation. Il nous explique à travers cette interview, son métier de DAF et sa position face aux établissements bancaires.

Quel est votre cursus scolaire et votre parcours professionnel ?

Thomas Morin : Après un bac scientifique, j'ai intégré la faculté de sciences économiques et de gestion pour mes deux premières années de licence. J'ai ensuite poursuivi une licence 3 CCA (compta – contrôle – audit) et enchainé sur le master CCA à l'IAE. Pour ma dernière année de master, j'ai effectué mes six mois de stage au sein de KPMG. J'ai ensuite été embauché en Octobre 2010 chez KPMG. Au sein de ce cabinet, j'ai effectué des missions d'audit, de comptes consolidés et d'expertise comptabilité. Je suis resté auditeur junior pendant 3 ans et j'ai fait une année et demie en tant qu'auditeur senior. J'ai quitté KPMG en Juillet 2014 pour intégrer en Septembre 2014 la société GLOBAL ISOL spécialisé dans l'isolation industrielle en

tant Responsable administratif et financier.

Quel est le rôle du DAF dans une entreprise et quelles sont vos activités au quotidien ?

TM : Mes principales missions sont les suivantes :

Superviser, organiser et coordonner les services administratifs, comptables et financiers (supervision de la comptabilité générale et analytique), Collecter les informations auprès des responsables opérationnels, Structurer les données représentatives de la marche de l'entreprise en l'occurrence les bilans, comptes de résultats et tableaux de bord, Elaborer et améliorer les procédures, définir les conditions de gestion administrative et de suivi comptable et mettre en place les tableaux de bord à partir des stratégies de l'entreprise et des informations comptables, Diriger la comptabilité générale et analytique, et veiller aux échéances, Superviser la trésorerie et les relations avec les banques, Négocier avec des partenaires extérieurs pour le compte de la direction (clients, fournisseurs, administrations, expert-comptable, commissaires

aux comptes ...), Réaliser des études financières et économiques, nécessaires aux choix d'investissements et procéder aux déclarations fiscales.

Qu'attendez-vous de la relation avec votre banquier (Financement CT/MLT, assurance, épargne salariale) ? Et à quelle fréquence le rencontrez-vous ?

TM : Aujourd'hui, nos relations avec les banquiers sont primordiales. L'activité du bâtiment nécessite un besoin en fonds de roulement important et le rôle des banques est essentiel pour la bonne santé financière de l'entreprise. Ainsi, nous les sollicitons principalement pour du financement court terme avec notamment du découvert bancaire, utilisation de ligne DAILLY et de l'affacturage. Concernant le financement MT, nous utilisons principalement le crédit-bail pour nos véhicules et notre outillage industriel. Et pour le LT, nous venons d'acquérir un nouveau bâtiment et nous utiliserons l'emprunt bancaire pour le financement. Notre entreprise est jeune et dynamique, donc sa

croissance est permanente. Nos investissements matériels sont importants et notre besoin en fonds de roulement est élevé. C'est pour cela que nos contacts avec les banquiers sont quotidiens (par téléphone ou par mail) et nous essayons aussi de les rencontrer « physiquement » une à deux fois par mois.

La conformité, toujours plus présente dans les banques, a-t-elle une influence sur votre activité et comment le gérez-vous ?

TM: D'un point de vue personnel et après plusieurs contacts avec les banquiers, je n'ai pas senti que la conformité bancaire avait une grande influence sur notre société. Nous sommes un jeune groupe en développement mais nous n'avons pas été forcément sensibilisés sur les fraudes, le respect des

réglementations bancaires et financières, le blanchiment... Donc aujourd'hui, cet environnement est un peu méconnu pour nous.

Comment voyez-vous la relation banque/entreprise sur un horizon 10 ans ?

TM: Comme j'ai pu le décrire un peu plus haut, nos relations avec les banques sont essentielles à notre développement et les banquiers restent nos partenaires privilégiés.

Leur soutien pour le financement de notre BFR et nos investissements vont s'accroître. Sur ce point-là, nos besoins vont être de plus en plus importants et nous souhaitons renforcer ces relations. Si on regarde sur un horizon 10 ans, je pense que le développement des systèmes d'informations et de la dématérialisation des données amèneront certainement moins de

contacts physiques avec nos banquiers. Nous commençons déjà à le ressentir aujourd'hui et toute notre gestion quotidienne est gérée à distance.

Sachant que nous réalisons un dossier sur l'actualité du mois d'Octobre, quelles actualités vous ont marqué durant ce mois-ci ?

TM: Concernant le milieu bancaire, on a pu s'apercevoir que les banques françaises ont passé avec succès les stress tests de la BCE. Cependant, on observe que quelques banques européennes ont échoué. Tout cela, nous montre la tendance des années à venir avec la mise en place d'une supervision bancaire unique.

Agenda, actualité du pôle IUP

Trading Cup 2014-2015 - IEMN-IAE

Depuis le 6 octobre dernier, la nouvelle édition du concours boursier est lancée ! Ce concours, organisé en partenariat avec ABC Bourse ainsi que la Chaire Finance -Banque Populaire Caisse d'Epargne-, offre la possibilité à tous les étudiants de la licence 1 au Master 2 de tenir un portefeuille virtuel sur lequel une somme initiale de 100 000 euros y est versée. Ce challenge présente l'avantage de découvrir et de comprendre le fonctionnement des marchés financiers en passant des ordres sur les valeurs du CAC 40. Au terme de ce concours, les six premiers étudiants ayant réalisés les meilleures performances seront récompensés. Les noms des six grands vainqueurs de cette session seront dévoilés lors du Colloque Patrimoine en janvier 2015. Affaires à suivre.

Petit-déjeuner - La BDF dans le système de maîtrise des risques des entreprises

Ce 23 octobre dernier, les étudiants de la promotion master 2 Gestion des Risques ont eu le plaisir d'accueillir Gilles DUQUENOIS, responsable du service Risque des entreprises au sein de la BDF de Nantes. L'objet de cette rencontre était de présenter aux étudiants le processus appliqué par la BDF dans l'évaluation de la solidité financière des entreprises. Pour ce faire, divers sujets ont été abordés, notamment la gestion des fichiers FIBEN, le processus de cotation des entreprises et enfin l'indicateur du dirigeant. Puis, les étudiants ont eu l'opportunité d'échanger avec Monsieur DUQUENOIS autour d'un petit déjeuner.

Colloque « La Banque change », Banque et RSE, communication ou nouveau business model des banques ?

Mardi 14 octobre, s'est déroulée au sein du pôle Banque-Finance la conférence « La Banque change ». Sont intervenus : Valérie DEMEURE-VALLEE, analyste en responsabilité

sociale des entreprises (département rating et département audit et conseil), VIGEO ; Pierre-Charles PUPION, enseignant-chercheur, Université de Poitiers ; Régis GUYONY, directeur du département Esprit coopératif et RSE, Banque Populaire Atlantique. Comment est évaluée la notation RSE ? Quelle analyse de la RSE à travers les rapports sur le développement durable ? Quelle démarche RSE au sein de la Banque Populaire Atlantique ? Tant de questions auxquelles ont pu répondre les invités lors du lancement des conférences organisées par la Chaire Finance Banque Populaire – Caisse d'Epargne pour cette année universitaire 2014-2015.

Tous à vos stages !

Comme tous les ans depuis 2007, l'IUP organise son forum des stages destiné à plus de 130 étudiants de la Licence 3 au master 2. Cette année, 16 établissements étaient présents, un vrai coup de pouce de l'IUP donné aux étudiants dans leurs recherches de stage.

BIBLIOGRAPHIE

Partie I : Actualités

Economie & Finance

Page Marché

- **Le Monde**, Audrey TONNELIER et Marie CHAREL, le 16/10/2014, « Pourquoi les bourses mondiales dévissent »
http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/10/16/pourquoi-les-bourses-se-retractent_4506956_3234.html
- **La Tribune**, Alexandre MIRLICOURTOIS, le 2/10/2014, « Pétrole et matières premières : chute des cours ... sauf exceptions »
<http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/20141002trib92380e324/petrole-et-matieres-premieres-chute-des-cours-sauf-exceptions.html>
- **Les Echos**, le 31/10/2014, « Bourse de Tokyo : le Nikkei bondit de 4.83% à la clôture, au plus haut depuis 7 ans »
<http://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/afp-00614314-bourse-de-tokyo-le-nikkei-bondit-de-483-a-la-cloture-au-plus-haut-depuis-sept-ans-1059628.php>
- **20 minutes**, le 31/10/2014, « L'euro tombe sous 1.25 dollar pour la première fois depuis fin aout 2012 »
<http://www.20minutes.fr/economie/1472274-20141031-nouveau-record-faiblesse-rouble-face-dollar>
- **Boursorama**, Jean Baptiste VEY, le 14/10/2014, « Les rendements sur le Bund et l'OAT au plus bas après le ZEW »
<http://www.boursorama.com/actualites/les-rendements-sur-le-bund-et-l-oat-au-plus-bas-apres-le-zew-92507f6c574c21e75c2d5c69400cbe44>

Suspension de l'écotaxe

- **Le Monde**, Samuel LAURENT et Mathilde DAMGE, le 28/10/2013 et mis à jour le 9/10/2014, « Ecotaxe : itinéraire d'un renoncement »,
http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/10/28/ecotaxe-itineraire-d-une-mesure-qui-faisait-consensus_3504015_823448.html
- **Les Echos**, Joel COSSARDEAUX, le 10 octobre 2014, page 4, « Royal porte le coup de grâce à l'écotaxe »
- **Le Parisien**, le 30/10/2014, « Résiliation du contrat Ecomouv' : un « grand gâchis » financier pour l'Etat
<http://www.leparisien.fr/economie/ecotaxe-le-gouvernement-resilie-le-contrat-avec-ecomouv-30-10-2014-4253135.php>

Réforme des professions libérales réglementées

- **Capital**, le 15/10/2014, « Professions réglementées, travail le dimanche... le plan de Macron pour booster la croissance »

<http://www.capital.fr/a-la-une/actualites/professions-reglementees-travail-le-dimanche-le-plan-de-macron-pour-booster-la-croissance-968561>

- **Sud-Ouest**, Cathy LAFON, le 30/09/2014, « Professions réglementées : les clés pour comprendre la grève des pharmaciens »
<http://www.sudouest.fr/2014/09/30/professions-reglementees-les-cles-pour-comprendre-la-greve-des-pharmaciens-1687209-4696.php>

Durcissement de la fiscalité pour les sociétés en Irlande

- **La Tribune**, Laszlo PERELSTEIN, le 14/10/2014, « L'Irlande durcit sa fiscalité pour les entreprises et vise les 2.7% de déficit en 2015 »
<http://www.latribune.fr/actualites/economie/union-europeenne/20141014tribb57f2df32/l-irlande-durcit-sa-fiscalite-pour-les-entreprises-et-vise-les-2-7-de-deficit-en-2015.html>
- **La Tribune**, Xavier HAREL, le 22/11/2010, « Comment Dublin a permis à Google de réduire ses impôts en Europe »
<http://www.latribune.fr/technos-medias/internet/20101122trib000574964/comment-dublin-a-permis-a-google-de-reduire-ses-impots-en-europe.html>
- **Les News Eco**, Clément PESSAUX, le 18/10/2014, « Google va quitter les Bermudes pour s'installer en Irlande »
<http://www.lesnewseco.fr/google-va-quitter-les-bermudes-sinstaller-en-irlande-03357.html>

Grèce : sortie prématurée des plans d'aide ?

- **Le Nouvel Observateur**, Renee MALTEZOU et Lefteris PAPADIMAS, le 11/10/2014, « Le Premier Ministre grec obtient la confiance du parlement »,
<http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20141011.REU9448/le-premier-ministre-grec-obtient-la-confiance-du-parlement.html>
- **Les Echos**, Anne BAUER, le 1^{er} octobre 2014, page 8, « La Grèce souhaite sortir du programme d'aide européen »
- **Les Echos**, Catherine CHATIGNOUX, le 1^{er} octobre 2014, page 8, « Athènes n'est pas prête à un retour anticipé sur les marchés »

Changement à la tête de la commission européenne

- **Le Monde**, le 15/07/2014, « L'élection sans surprise de Jean Claude Juncker à la tête de la commission »
http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/07/15/jean-claude-juncker-face-au-vote-des-eurodeputes_4457555_3214.html
- **L'AGEFI Hebdo**, Florance AUTRET, du 30 octobre au 5 novembre 2014, numéro 441, « Commission européenne, le retour du politique »

Fin du secret bancaire

- **La Tribune**, le 15/10/2014, « L'Union Européenne enterre le secret bancaire »
<http://www.latribune.fr/actualites/economie/union-europeenne/20141015trib318f40c78/l-union-europeenne-enterre-le-secret-bancaire.html>
- **Les Echos**, Jean Philippe LACOUR, le 27 octobre 2014, page 5, Interview de Wolfgang SCHAUBLE, Ministre des Finances de l'Allemagne

- **La Tribune**, Ivan BEST, le 08/04/2013, « Facta ou le couleau compresseur américain contre l'évasion fiscale », <http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20130408trib000758170/fatca-ou-le-rouleau-compresseur-americain-contre-l-evasion-fiscale.html>
- **Les Echos**, Richard HIAULT, le 30/10/2014, « Fiscalité : près de 90 pays vont mettre fin au secret bancaire » http://www.lesechos.fr/journal20141030/lec1_monde/0203898200836-fiscalite-pres-de-90-pays-vont-mettre-fin-au-secret-bancaire-1058984.php

Economie & Finance dans la presse internationale

Chine :

- **Le Monde**, Harold Thibault, le 21.10.2014 « La croissance chinoise au plus bas depuis 2009 », http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/10/21/la-croissance-chinoise-au-plus-bas-depuis-2009_4509765_3234.html

Espagne :

- **Les Echos**, Gaëlle Lucas, le 24/10/2014, « Le reflux du chômage se confirme en Espagne », http://www.lesechos.fr/journal20141024/lec1_monde/0203884076823-le-reflux-du-chomage-se-confirme-en-espagne-1057087.php

Japon :

- **Le Monde**, le 20/10/2014, « Démissions dans le gouvernement japonais sur fond de scandale financier » http://www.lemonde.fr/japon/article/2014/10/20/la-ministre-japonaise-de-l-economie-demissionne_4508718_1492975.html
- **Le Point**, le 23/10/2014, « Japon : des fonds politiques du nouveau ministre de l'Industrie dépensés dans un bar sado-maso » http://www.lepoint.fr/monde/japon-des-fonds-politiques-du-nouveau-ministre-de-l-industrie-depenses-dans-un-bar-sado-maso-23-10-2014-1874907_24.php
- **Le Monde**, Philippe Mesmer, le 22/10/2014 « Déficit commercial record pour le Japon », http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/10/22/deficit-commercial-record-pour-le-japon_4510146_3234.html

Bolivie

- Site internet **The Brooklyn Ink**, <http://thebrooklynink.com/2011/01/12/22425-behind-the-scenes-with-evo-morales/>

Russie :

- **La Tribune**, le 29/10/2014, « La France se met en situation de livrer le Mistral à la Russie », <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/20141029tribf9fbd6f50/la-france-se-met-en-situation-de-livrer-le-mistral-a-la-russie.html>

Brésil :

- **The New-York Times**, Simon Romero, le 26/10/2014, « Brazil Stays With Rousseff as President After Turbulent Campaign » http://www.nytimes.com/2014/10/27/world/americas/brazilian-presidential-election.html?_r=0

Gestion de Patrimoine

Dettes publiques :

- **Les Echos**, « la dette publique a franchi le seuil symbolique des 2000 milliards d'euros », le 01/10/2014

Projet de loi de finances :

- Site officiel de **l'Assemblée Nationale** et document pdf officiel du projet de loi de Finance 2015 <http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl2234.asp>
- **Les Echos**, « la bataille s'engage sur un budget 2015 déjà contesté », le 02/10/2014
- **Les Echos**, « le détail des 21 milliards d'économies promis reste à préciser » le 02/10/2014
- **Huffington Post**, « les 10 chiffres clés du projet de loi de finances » http://www.huffingtonpost.fr/2014/10/01/budget-2015-dix-chiffres-projet-loi-finances_n_5911394.html
- Rapport de la commission des Finances de l'Assemblée sur le projet de loi de finances 2015 www.droitfinances.net

Loi Pinel :

- **Loi Pinel Defiscmag**, www.loi-pinel.defiscmag.com
Comptes nationaux base 2010 - Insee, DGFIP, Banque de France

Allocations familiales :

- **L'Express**, « Allocations familiales : combien allez-vous toucher au final en 2015 ? » Aurélie Blondel publié le 27/10/2014 http://votreargent.lexpress.fr/consommation/allocations-familiales-combien-allez-vous-toucher-au-final-en-2015-caf_1615722.html
- **Les Echos** – vendredi 17 et samedi 18 octobre 2014, page 5

Immobilier :

- **Les Echos**,
<http://patrimoine.lesechos.fr/patrimoine/immobilier/0203857138306-immobilier-ancien-poursuite-de-la-baisse-des-prix-sauf-a-paris-1053520.php>
- **Partenaire Européen**,
<http://www.partenaire-europeen.fr/Actualites-Conseils/Prix-de-l-immobilier/Prix-immobiliers-actualite-et-evolution/Les-prix-de-l-immobilier-pourraient-chuter-de-30-par-rapport-au-pic-de-2011-20140914>

Gestion des risques

Tragique décès du PDG de Total

- **Le Figaro**, « Qui pour succéder à Christophe de Margerie », le 20/10/2014
<http://www.lefigaro.fr/societes/2014/10/21/20005-20141021ARTFIG00051-qui-pour-succeder-a-christophe-de-margerie.php>
- **Les Echos**, « Total : mort du PDG, Christophe de Margerie, dans un accident d'avion », le 21/10/2014
- **Les Echos**, « Christophe de Margerie, Total dans le sang », le 21/10/2014
<http://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/0203878150884-christophe-de-margerie-total-dans-le-sang-1056048.php>
- **Le Monde**, « Total : une nouvelle direction, un avenir incertain », le 22/10/2014
http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2014/10/22/les-defis-du-nouveau-patron-de-total_4510411_1656994.html
- **Le Figaro**, « Pourquoi Total a mieux géré qu'EDF la succession de son président », le 23/10/2014
<http://www.lefigaro.fr/societes/2014/10/23/20005-20141023ARTFIG00009-pourquoi-total-a-mieux-gere-qu-edf-la-succession-de-son-president.php>

Stress test

- **Les Echos**, Edouard LEDERER, « Les banques françaises, bons élèves de l'Europe », le 27/10/14
- **Le Figaro**, Anne de GUIGNE, « Les banques françaises de très bonnes élèves en Europe », le 27/10/14
- **Les Echos**, Edouard LEDERER, « La bourse dégringole après les résultats des « stress tests » », le 28/10/14
- **Le Point**, Marc VIGNAUD, « Peut-on avoir confiance dans les banques de la zone euro », le 26/10/14
http://www.lepoint.fr/economie/peut-on-avoir-confiance-dans-les-banques-de-la-zone-euro-26-10-2014-1875798_28.php
- **Le Figaro**, Anne de GUIGNE « Stress test : toutes les grandes banques réussissent l'examen », le 27/17/2014

Baisse de l'euro face au dollar:

- **Les Echos**, Pierrick FAY, « Crise de confiance dans la zone euro : la bourse confrontée à ses pires souvenirs », le 17.10.14
- **Les Echos**, Guillaume de GALIGNON, « La baisse de l'euro, bouffée d'oxygène pour les sociétés françaises », le 12/10/14
- **Le Monde**, Marie CHARREL, « La BCE devient supergendarme des banques », le 27/10/2014
- **L'AGEFI**, Alexandre CARABEDIAN, « Les marchés sont suspendus aux stress tests bancaire », le 24/10/2014
<http://www.agefi.fr/articles/les-marches-sont-suspendus-aux-stress-tests-bancaires-1336195.html>
- **Alternatives Economiques**, Jacques ADDA, numéros 340, novembre 2014 « Politiques monétaires : divergence FED/BCE »
- **Les Echos**, Pierrick FAY, « Crise de confiance dans la zone euro », le 17/10/14
- **Daily bourse**, "Cours Euro-Dollar"
<http://www.daily-bourse.fr/forex-EURO-DOLLAR-US-parite-EUR-USD.php>
- **Zone Bourse** : « Cours euro-Dollar »
<http://www.zonebourse.com/EURO--US-DOLLAR-EURUSD-4591/>
- **Le Figaro**, « L'euro baisse encore à 1.250 dollar », le 3/10/14
<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/10/03/97002-20141003FILWWW00197-l-euro-baisse-encore-a-12530-dollar.php>

Le pétrole : des enjeux économiques et politiques pour la Russie

- **Les Echos**, « L'inquiétude montre dans les milieux d'affaires en Russie », le 06/10/2014
- **Les Echos**, « La baisse du pétrole affecte la bourse russe », le 06/10/2014
- **Slate**, « Baisse du prix du pétrole, le pacte secret entre les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite », le 12/10/2014
<http://www.slate.fr/story/93261/baisse-petrole-pacte-etats-unis-arabie-saoudite>
- **Les Echos**, « La chute du pétrole accroît les difficultés de l'économie russe », le 14/10/2014
- **La Tribune**, « Ces pays qui tremblent face à la chute du baril du pétrole », le 16/10/2014
<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/20141016tribd0ab0480f/ces-pays-qui-tremblent-face-a-la-chute-des-cours-du-petrole.html>
- **Le Figaro**, « Le prix du pétrole a baissé de plus de 30% depuis l'été », le 19/10/2014
<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/10/19/20002-20141019ARTFIG00145-prix-du-petrole-la-chute-qui-inquiete.php>

Le risque politique : Manifestations à Hong Kong

- **Les Echos**, « A Hong Kong, une manifestation géante pour défier Pékin », le 01/10/2014
- **Le Figaro**, « A Hong Kong Pékin va miser sur l'essoufflement du mouvement », le 01/10/2014
<http://www.lefigaro.fr/international/2014/10/01/01003-20141001ARTFIG00236--hongkong-pekkin-va-miser-sur-le-pourrissement-de-la-situation.php>
- **Les Echos**, « A Hong Kong, les manifestations prennent une ampleur inégalée », le 03/10/2014
- **Le Monde**, « Hong Kong, pourquoi les « parapluies » se rebellent ? », le 03/10/2014

http://www.lemonde.fr/international/article/2014/09/29/hongkong-pourquoi-les-parapluies-se-rebellent_4496392_3210.html

- **Les Echos**, « A Hong Kong, le défi lancé à Pékin pour la démocratie », le 04/10/2014
- **Les Echos**, « A Hong Kong, la tension monte d'un cran entre les manifestants et la police », le 05/10/2014
- **L'Express**, « Hong Kong sort lentement des manifestations et se remet au travail », le 06/10/2014
http://www.lexpress.fr/actualite/monde/asia/hong-kong-sort-lentement-des-manifestations-et-se-remet-au-travail_1608143.html

Le risque sanitaire: Ebola

- **Les Echos**, « Ebola : la psychose monte à Dallas avec 100 personnes surveillés », le 03/10/2014.
- **Les Echos**, « Le monde n'est pas prêt à affronter une prochaine crise de type Ebola », le 06/10/2014.
- **Les Echos**, « La banque mondiale alerte sur les dégâts économiques d'Ebola », le 09/10/2014.
- **Les Echos**, « Ebola a pris pied en Europe, l'Espagne est sur la sellette », le 12/10/2014.
- **Les Echos**, « Ebola : les secteurs économiques les plus touchés », le 12/10/2014.
- **Les Echos**, « Mobilisation mondiale pour endiguer la propagation du virus Ebola », le 13/10/2014.
- **Les Echos**, « Les pays occidentaux instaurent des contrôles systématiques contre Ebola », le 17/10/2014.
- **Le Nouvel Obs**, « Ebola : des vaccins testés, New York et New Jersey en quarantaine » le 25/10/2014.
- **Le Monde**, « Ebola la mise en quarantaine obligatoire critiquée aux Etats Unis », le 27/10/2014
http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/10/27/ebola-la-mise-en-quarantaine-obligatoire-critiquee-aux-etats-unis_4512746_3244.html
- **Le Figaro**, « Un espoir d'amélioration au Libéria », le 29/10/2014
<http://sante.lefigaro.fr/actualite/2014/10/30/22984-ebola-espoir-damelioration-liberia>

Intemperies

- **Le Parisien**, « Intempérie un arrêté de catastrophe naturelle dès le 8 octobre » le 01/10/14
<http://www.leparisien.fr/societe/en-direct-inondations-l-herault-en-alerte-rouge-s-attend-a-de-nouvelles-pluies-30-09-2014->
- **CAT NAT**, « un nouvel épisode pluvio-orageux intense cause des inondations dans l'Hérault », le 06/10/14
<http://www.catnat.net/veille-catastrophes/veille-des-catastrophes-naturelles/veille-catastrophes-france/201-inondations-france/18405-un-nouvel-%C3%A9pisode-pluvio-orageux-intense-cause-des-inondations-dans-l-h%C3%A9rault>
- **L'express**, « Dispositif de catastrophe naturelle dans l'Hérault : comment être indemnisé ? », le 01/10/2014

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/meteo/dispositif-de-catastrophe-naturelle-dans-l-herault-comment-etre-indemnie_1603050.html

- **Le figaro** : « L'Hérault : dispositif de catastrophe naturelle pour 60 communes », le 01/10/2014
<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/09/30/97002-20140930FILWWW00058-herault-etat-de-catastrophe-naturelle-pour-une-soixantaine-de-communes.php>
- **Légi France**,
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029535020>

Partie II : Dossiers

Ethique & Déontologie - La mise en place par l'association des fonds d'investissement français d'une nouvelle charte sectorielle

- **Site officiel de l'Afic**, « La Commission ESG »
<http://www.afic.asso.fr/fr/investissement-responsable/lrafic-et-lrinvestissement-responsable/missions-objectifs-et-actions-de-la-commission-esg.html>
- **Site officiel de l'Afic**, « Rapport annuel ESG »,
<http://www.afic.asso.fr/index.php?page=465>
- **Site officiel de Novethic**
<http://www.novethic.fr/>
- **Les Echos**, « *La gestion des controverses prend sa place dans l'ISR* »,
- **Les Echos**,
http://www.lesechos.fr/journal20141014/lec2_gestion_d_actifs/0203853466362-la-gestion-des-controverses-prend-sa-place-dans-lisr-1053170.php?7Tb6e4wDuAtUW6IF.99
- **Vernimmen**, « Investissement socialement responsable »,
http://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_investissement-socialement-responsable.html#xtor=SEC-3168
- **Les Echos**, « Les fonds veulent promouvoir un code de conduite made in France »,
<http://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/0203855905880-les-fonds-veulent-promouvoir-un-code-de-conduite-made-in-france-1054174.php?v82PxUQMiozIEJ6V.99>
- **Site Officiel de l'Afic**, « La Charte des investisseurs »,
<http://www.afic.asso.fr/index.php?page=405>

Risque – La compliance, un réel enjeu pour les banques ?

- **L'AGEFI**, « Bâle III : une mise en œuvre progressive. »
<http://www.agefi.fr/fiche-actualite-eclairages/bale-iii-une-mise-en-oeuvre-progressive-43.html>
- **LES ECHOS**, Jean-Yves ARCHER, « La compliance : roue de secours ou outil d'envergure ? », le 19/04/2012
http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2012/04/19/cercle_45907.htm
- **REVUE BANQUE**, Valérie HAUSER, « Les banques peuvent-elles être exemplaires ? », 15/05/2012
<http://www.revue-banque.fr/risques-reglementations/article/les-banques-peuvent-elles-etre-exemplaires>
- **LES ECHOS**, Vincent BOUQUET, « Faut-il avoir peur de la compliance ? », 19/06/2014
<http://business.lesechos.fr/directions-juridiques/0203574411825-faut-il-avoir-peur-de-la-compliance-100831.php>
- **LES ECHOS**, Amélie LOBRY, « La compliance : un métier d'avenir », le 10/05/2012
http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2012/05/10/cercle_46724.htm
- **LES ECHOS**, A. DE B., « Le « compliance officer » sécurise le système interne de valeurs », le 11/09/2013
http://www.lesechos.fr/11/09/2013/LesEchos/21519-132-ECH_le---compliance-officer---securise-le-systeme-interne-de-valeurs.htm
- **L'ACPR**, PDF : « La fonction de conformité au sein des établissements de crédit et d'investissement »
https://acpr.banque-france.fr/fileadmin/.../cb_ra_2003_02.pdf
- **Fimarkets**, D2R Compliance Consulting for Asset Management and Banking Services « La compliance ou conformité »
http://www.fimarkets.com/pages/compliance_conformite.php
- **Revue Banque**, Marie-Agnès Nicolet, Fabrice Bourdonnay, Henri Calvet, « Risque de conformité : du bon usage des sanctions »
<http://www.revue-banque.fr/risques-reglementations/article/risque-conformite-bon-usage-des-sanctions>
- **DEMOS**, « Contrôle interne et conformité : Quid de la conformité en matière bancaire et financière ? »
<http://www.demos.fr/chaines-thematiques/banque-assurance/pages/post-3600.aspx>
- **L'AGEFI**, Marion LEBLANC-WOHRER « Objectif, risque zéro »
<http://www.agefi.fr/articles/objectif-risque-zero-1321276.html>
- **Actualité bancaire**, « Contrôle de la conformité : les banques renforcent leur dispositif »
<http://www.fbf.fr/fr/la-federation-bancaire-francaise/publications/lettre-actualite-bancaire/ab-497---controle-de-la-conformite---les-banques-renforcent-leur-dispositif>

Marché de l'art – La fondation Louis VUITTON

- **Huffington post**, 24/10/2014, « Hollande inaugure le nouveau lieu parisien dédié à l'art contemporain. »
http://www.huffingtonpost.fr/2014/10/20/fondation-louis-vuitton-francois-hollande-inauguration-bernard-arnault-franck-gery_n_6014782.html
- **Site officiel de la Fondation Louis Vuitton**
www.fondationlouisvuitton.fr
- **RTL**, « Fondation Louis Vuitton : Bernard Arnault évoque ce haut lieu de vie culturelle »
<http://www.rtl.fr/culture/arts-spectacles/fondation-louis-vuitton-bernard-arnault-evoque-ce-haut-lieu-de-vie-culturelle-7775016968>
- **Le Monde**, « Les premières images de la Fondation Louis Vuitton, à Paris »,
http://www.lemonde.fr/culture/video/2014/10/20/les-premieres-images-de-la-fondation-louis-vuitton-a-paris_4508934_3246.html
- **Challenges**, « Visite guidée de la fondation Louis Vuitton au Bois de Boulogne »
<http://www.challenges.fr/galleries-photos/conso-et-luxe/20141023.CHA9401/visite-guidee-de-la-fondation-louis-vuitton-au-bois-de-boulogne.html>
- **Courrier international**, le 22/10/2014 « Ils parlent de nous : « Fondation Louis Vuitton : un "petit pavillon Français" »
<http://www.courrierinternational.com/article/2014/10/22/fondation-louis-vuitton-un-petit-pavillon-francais>
- **La voix du Nord**, « Enchères: le marché de l'art contemporain bat tous les records »
<http://www.lavoixdunord.fr/economie/encheres-le-marche-de-l-art-contemporain-bat-tous-les-records-ia0b0n2395033>
- **Le Parisien**, « l'art contemporain ne connaît pas la crise »
<http://www.leparisien.fr/economie/fiac-l-art-contemporain-ne-connaît-pas-la-crise-23-10-2014-4235655.php>
- **Les Echos**, « ISF : les députés renoncent à inclure les œuvres d'art »
<http://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0203868613308-isf-les-deputes-renoncent-une-fois-encore-a-inclure-les-oeuvres-dart-1054926.php?HTUq6VUre8SxrhfB.99>

Partie III : Hors-Champ

Actualité Culturelle

Mommy

- **Site internet Allo Ciné**
www.allocine.fr
- Site internet du festival de Cannes
www.festival-cannes.fr
- **Première**, « Xavier Dolan prêt à l'Oscar avec Mommy », le 20/09/2014
<http://www.premiere.fr/Cinema/News-Cinema/Xavier-Dolan-pret-a-l-Oscar-avec-Mommy-4060425>

Samba

- **Site internet Allo Ciné**
www.allocine.fr

Nantes Utopiales

- **Site officiel du Festival**
www.utopiales.org
- **Site internet de l'office de tourisme de Nantes**
www.nantes-tourisme.com
- **L'Express**, Victor GARCIA, « EN IMAGES. Utopiales de Nantes 2014: pourquoi il faut y aller », le 25/10/2014
http://www.lexpress.fr/culture/festival/en-images-utopiales-de-nantes-2014-pourquoi-il-faut-y-aller_1614925.html#OpixgXHckg9QTYdl.99

Fête de la Science

- Site internet de la fête de la science
www.fetedelascience.fr

Festival Midi Minuit Poésie – Nantes

- **Maison de la Poésie** « Midi Minuit Poésie»
<http://www.maisondelapoesie-nantes.com/MMP/mmp14/accueil.html>
- **Big City Nantes** « Festival Midi Minuit Poésie»
<http://www.bigcitylife.fr/calendrier/midi-minuit-poesie-nantes-9-12-octobre-2014>
- **WIK NANTES** « Midi Minuit Poésie»
<http://www.wik-nantes.fr/nantes/1/evenement/midi-minuit-poesie-14>

Festival du film britannique de Dinard 2014

- **Site officiel du Festival du film britannique de Dinard 2014**
<http://www.festivaldufilm-dinard.com/fr/>
- **WIKIPEDIA** « Festival du film britannique de Dinard »
http://fr.wikipedia.org/wiki/Festival_du_film_britannique_de_Dinard

Deux lauréats français aux Prix Nobels 2014

- **Les Echos**, Philippe GROLLIER/PASCO, le 29/10/2014, « Jean Tirole salué par... les Anglo-Saxons ! »
<http://www.lesechos.fr/enjeux/les-plus-denjeux/idees/0203876933746-jean-tirole-salue-par-les-anglo-saxons-1058864.php>
- **CNRS**, Matthieu RAVAUD, le 13/10/2014, « Jean Tirole, Prix Nobel d'économie »
<https://lejournal.cnrs.fr/articles/jean-tirole-prix-nobel-deconomie>
- **Le Monde**, le 09/10/2014, « Patrick Modiano, lauréat du prix Nobel de littérature »
http://www.lemonde.fr/livres/article/2014/10/09/le-prix-nobel-de-litterature-a-patrick-modiano_4503598_3260.html

Bigmagouilles, de Violette Lazard

- **BFMTV**, Samuel AUFFRAY, le 16/10/2014, « Bygmalion: révélations en forme de "Bigmagouilles", le livre qui agite l'UMP »
<http://www.bfmtv.com/politique/quand-les-vip-de-la-campagne-de-sarkozy-se-gavent-de-truffes-et-de-champagne-840592.html>
- **SciencesPo. Librairie**
<http://www.librairie-sciencespo.fr/vie-politique-francaise/actualite-politique-et-biographies/livre/bigmagouilles/violette-lazard/9782234078918.html>

Le Suicide français, d'Éric ZEMMOUR

- **Libération**, Cécile DAUMAS, Jonathan BOUCHET-PETERSEN « Zemmour, une dérive française »
http://www.liberation.fr/politiques/2014/10/10/zemmour-une-derive-francaise_1119294
- **MEDIAPART**, Martine STORTI « Eric Zemmour, "Le suicide français" et la haine des femmes »
<http://blogs.mediapart.fr/blog/martinstorti/241014/eric-zemmour-le-suicide-francais-et-la-haine-des-femmes>
- **Le Figaro**, « Eric Zemmour reste en tête des ventes »
<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/10/24/97002-20141024FILWWW00399-eric-zemmour-reste-en-tete-des-ventes.php>

Actualité de l'IUP

- Site de l'IEMN-IAE
www.iemniae.univ-nantes.fr